

Département du Morbihan  
Commune de **L'ILE AUX MOINES**

---

# PLAN LOCAL D'URBANISME APPROBATION

## Règlement écrit Annexes

Vu pour être annexé à la délibération  
du 19 mars 2014

Le Maire,

### U804

POS/PLU	Prescrit	Arrêté	Approuvé
Elaboration POS			8 juin 1995
Révision PLU	26 mars 2010	21 juin 2013	19 mars 2014



#### Paysages de l'Ouest

Le Montana B  
2 rue du Château de l'Eraudière  
BP 30661  
44 306 NANTES Cedex 3  
Tél : 02.40.76.56.56 - Fax : 02.40.76.01.23  
Courriel : [contact@paysagesdelouest.fr](mailto:contact@paysagesdelouest.fr)

## SOMMAIRE

ANNEXE 1 - ASPECT ARCHITECTURAL (Art. 11).....	3
ANNEXE 2 - TRANSFORMER, RESTAURER ET CONSTRUIRE SUR L'ILE AUX MOINES .....	4
ANNEXE 3 - INVENTAIRE DE REFERENCE ARCHITECTURAL .....	37
ANNEXE 4 – LINEAIRES COMMERCIAUX DONT LE CHANGEMENT DE DESTINATION EST INTERDIT .....	77
ANNEXE 5 – LISTE DES ESPECES INVASIVES DECONSEILLEES VOIRE INTERDITES (Conservatoire botanique national de BREST) .....	78

## **ANNEXE 1 - ASPECT ARCHITECTURAL (Art. 11)**

Tout projet de démolition doit faire l'objet d'une demande de permis de démolir. Toute restauration ou modification de bâtiments anciens, toute construction neuve, devra y faire l'objet d'une demande de permis de construire ou, selon le cas, d'une déclaration de travaux ; le dossier devra comporter des photographies rendant compte des bâtiments concernés, de leur environnement proche, des parties à démolir et des parties à conserver et, pour les constructions neuves, du cadre dans lequel le projet se situera.

Les dispositions suivantes devront être respectées :

### **a) Rénovation**

La réutilisation de bâtiments anciens devra respecter au maximum le caractère du bâtiment existant.

Qu'il s'agisse de transformation de façade, d'agrandissement, de surélévation ou de modification des combles, on devra respecter les volumes, les matériaux, les proportions, les formes, les rythmes des percements et, d'une façon générale, le dessin de tous les détails (corniches, linteaux, etc...).

Lors du projet d'aménagement, on veillera à réutiliser, sans le modifier, les percements existants et à n'en rajouter que le strict minimum nécessaire à la bonne économie du projet.

De légères adaptations pourront, le cas échéant, être apportées à ces règles afin de ne pas entraver la réalisation de projet de restauration faisant appel à des techniques architecturales particulièrement créatives, sous réserve qu'il respecte l'esprit des dispositions ci-dessus.

### **b) Construction neuve**

Toute construction nouvelle devra être en harmonie avec le site compris dans les limites de la zone.

On veillera en particulier à en respecter l'échelle (volumes, hauteurs, dimensions en plan...), le caractère (disposition, forme et dimension des lucarnes, toitures, cheminées, percements...), la qualité et la mise en œuvre des matériaux (ardoise, bois et éventuellement granit, enduits teints dans la masse,...).

Sont fortement déconseillées les constructions comportant un garage en sous-sol, un "pignonnet", des pignons largement percés et, d'une façon générale, toute disposition architecturale étrangère (en forme ou en volume) aux constructions traditionnelles de la zone considérée.

L'implantation des constructions tiendra le plus grand compte des particularités observées à l'intérieur de la zone. Des implantations en limite de voirie ou en mitoyenneté pourront être imposées en vue du respect des dispositions dominantes.

Les constructions faisant l'objet d'une recherche architecturale résolument contemporaine devront respecter l'esprit de ces dispositions.

## ANNEXE 2 - TRANSFORMER, RESTAURER ET CONSTRUIRE SUR L'ILE AUX MOINES

INTRODUCTION .....	p. 1
01 IMPLANTATION ET INSERTION DANS LE PAYSAGE.....	p. 2
02 VOLUMES .....	p. 3
03 PERCEMENTS .....	p. 4
04 PIGNONS .....	p. 6
05 TOITURES.....	p. 8
06 VERRIERE ET VERANDA.....	p. 11
07 OUVERTURES EN TOITURE .....	p. 12
08 RIVES DE TOITURE .....	p. 16
09 SOUCHE DE CHEMINEE.....	p. 18
10 MENUISERIES .....	p. 20
11 PROTECTIONS ET OCCULTATIONS .....	p. 22
12 ESCALIER EXTERIEUR.....	p. 24
13 BARDAGE .....	p. 26
14 ENDUITS .....	p. 28
15 ABRI DE JARDIN.....	p. 29
16 HAIES, MURS ET MURETS.....	p. 30
17 LA COULEUR.....	p. 31
ANNEXE.....	p. 34

## COMMUNE DE L'ILE AUX MOINES

INTRODUCTION

Dans certaines zones de l'île aux Moines, la disparité des constructions existantes est telle qu'il est difficile d'y reconnaître un type architectural propre, ou en rapport avec les caractéristiques couramment rencontrées sur l'île ou dans le Golfe du Morbihan.

Quand l'esprit même du quartier est devenu difficile à définir, il faut, par le choix des volumes et du parti architectural se rapprocher autant que possible du bâti général de l'île. Les zones actuellement trop disparates pourront ainsi retrouver, au fil des ans et des générations, une réelle harmonie architecturale.

La présente charte a pour objectif de conserver à l'île aux Moines la qualité de son paysage. Une analyse fine des caractéristiques architecturales et paysagères de l'île est à la base des propositions contenues dans cette charte. Il ne s'agit pas de reconstruire ou de restaurer à l'identique, mais de garder et retrouver une cohérence et une harmonie dans l'ensemble des constructions et du paysage.

L'aspect extérieur d'une construction devra tenir compte du bâti environnant, ainsi que de sa situation et de son insertion dans le paysage, ceci à travers les volumes, les matériaux, les percements, la couleur et l'organisation des espaces verts privés.

Cette charte invite concepteurs et réalisateurs de construction ou de restauration à considérer le paysage et le bâti existant. Le respect de celle-ci n'exclut pas de pouvoir faire preuve de personnalité et d'originalité.

## COMMUNE DE L'ILE AUX MOINES

**01 IMPLANTATION ET INSERTION DANS LE PAYSAGE**

Hormis les règles d'implantation définies par le Code de l'Urbanisme et le POS, l'implantation d'une construction ou d'un module d'agrandissement devra tenir compte en premier lieu de son intégration dans le bâti et dans le paysage. La recherche d'une continuité avec les constructions voisines, et une étude d'impact sur le site permettra une meilleure intégration dans le paysage.

**IMPLANTATION DANS LES ZONES CONSTRUITES (BOURG - VILLAGE)**

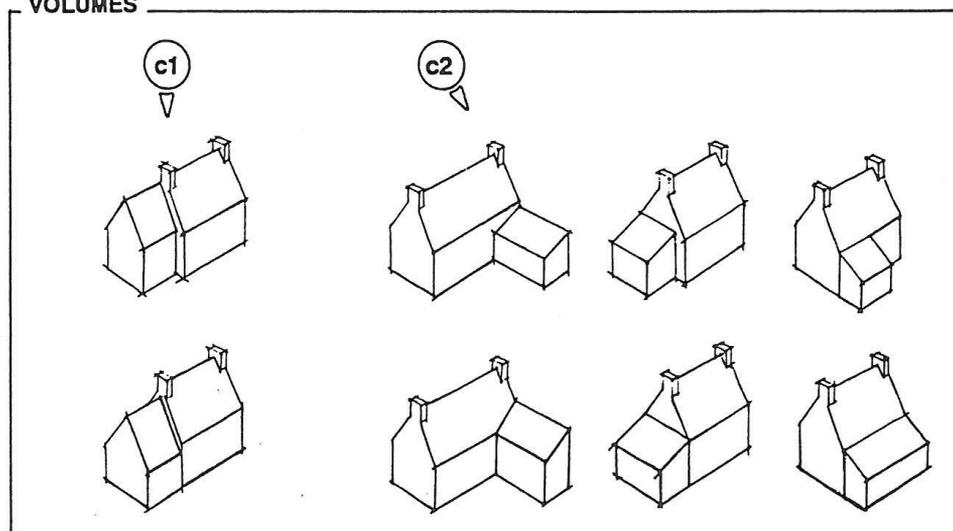
Dans les zones construites à forte densité, il est important de rechercher la cohérence avec les constructions voisines immédiates, par le respect de la continuité et l'insertion dans le bâti existant. La restructuration et le regroupement seront également favorisés. Les nouvelles constructions devront se fondre dans l'existant pour le compléter et en renforcer l'homogénéité.

Dans les zones construites à moyenne densité (zones tampons entre bourg et villages notamment), la trame du bâti sera prise en compte ainsi que les constructions avoisinantes. Le regroupement et la continuité seront aussi à renforcer.

**IMPLANTATION DANS LE PAYSAGE (ZONES PEU CONSTRUITES):**

Dans les zones peu construites, c'est le paysage lui-même qu'il faudra prendre en compte, en profitant du relief et de la végétation existante afin de les (re) structurer et de les accompagner. La nouvelle construction tendra à poursuivre ou retrouver une certaine continuité dans le tissu construit, et contribuera au regroupement plutôt qu'au morcellement de celui-ci.

Dans ces zones où la construction la plus modeste peut contribuer à déséquilibrer le paysage, il faut garder à l'esprit que sur l'île, une habitation intégrée de façon satisfaisante coté "terre" pourra présenter un aspect provocateur vue de la mer... ce qu'il faut éviter.

**VOLUMES**

## COMMUNE DE L'ILE AUX MOINES

### 02 VOLUMES

Une analyse du bâti, du quartier, puis du site immédiat est nécessaire pour définir les types de volumes à créer ou modifier.

L'agencement intérieur ne doit pas être prépondérant dans le choix des volumes. Avant tout, les différents volumes d'une même construction devront s'harmoniser entre eux.

#### LES VOLUMES PRINCIPAUX

Une construction de petite taille s'accommodera d'un seul volume, avec peu de décrochements. (Volumes traditionnels : maison de pêcheur ou bâtiment de ferme).

Dès que la construction doit prendre de l'ampleur, en surface ou en volume, c'est avec une association de petits et moyens volumes qu'il faudra concevoir le projet, et non avec l'imposante masse d'un seul volume.

Un soin particulier sera apporté à l'association de plusieurs volumes, et de leur rapport entre eux.

De cette association il devra ressortir une masse dominante – volume principal – accompagnée par les volumes annexes. Les volumes annexes ne doivent pas "noyer" ou "miter" le volume principal, ils donneront toute la force à la construction en reprenant l'esprit de base de l'habitat existant.

#### LES VOLUMES ANNEXES SOLIDAIRES DU BATIMENT PRINCIPAL

Directement liés au volume principal, ils le seront sans heurt ni agression quant à leurs proportions et leurs formes.

Leur nombre et leur importance seront définis pour éviter un étouffement ou une complexité excessive du projet.

Les volumes annexes doivent contribuer à l'insertion d'un bâtiment dans le paysage (dans les zones peu construites), ou raccorder et assurer la continuité des constructions (dans les zones urbanisées).

En pignon, les volumes annexes à deux pentes (c1), seront préférés aux volumes à une pente (c2). Ils sont généralement mieux proportionnés, et en meilleure harmonie avec le volume de base.

#### LES VOLUMES DETACHES DU BATIMENT PRINCIPAL

Ils doivent rester dans le même esprit que le bâtiment principal, par leurs types de volumes, leurs matériaux et leurs ouvertures, tout en respectant une sorte de hiérarchie dans les proportions.

L'analyse du bâti, du quartier, puis du site immédiat permettra également de définir le type de volume approprié au site. (Cf. implantation et insertion dans le paysage).

Lors d'une implantation rapprochée du volume principal, il sera préférable de relier les volumes entre eux par un élément architectural simple mais tendant à regrouper visuellement les constructions. (Muret, mur préau, mouvement de terrain...).

Dans les zones construites, les volumes annexes seront de préférence accolés ou implantés très près du bâtiment principal, ou d'autres bâtiments, même s'ils sont sur une parcelle voisine du projet.

## COMMUNE DE L'ILE AUX MOINES

### 04 PIGNONS

L'aspect général d'un pignon sera fonction:

- des ou du volume qui en définira sa largeur et sa hauteur,
- de la pente de la toiture,
- des percements qui y seront pratiqués.

Il faudra prendre en compte l'aspect du pignon lors du choix des pentes de couverture. Les rampants seront de pentes identiques. Il sera préférable de casser la pente d'un rampant (Cf. les toitures), plutôt que d'avoir des rampants asymétriques. (c13)

Il n'est pas souhaitable qu'un rampant descende jusqu'au sol. Une hauteur de 80 cm suffira à rester dans l'esprit de l'habitat traditionnel. (c14)

Lors d'un raccordement d'un pignon et d'un mur situé dans son prolongement, un écart de 20 cm entre égout et haut du mur est souhaitable pour affirmer et détacher visuellement le pignon. (c15)

Les percements animent, même partiellement, un pignon. On recherchera donc un équilibre par leur nombre, leur importance et leurs formes.

Eviter les percements dans l'axe du pignon, la symétrie, les faux alignements et plus particulièrement les proportions d'ouvertures carrées ou horizontales, les pignons s'en accommodent plus difficilement qu'une façade.

Une zone de percement dans un pignon peut être définie en excluant toutes ouvertures dans la bande périphérique de 60 cm en partie oblique, et 80 cm de large en partie verticale du pignon. (c16)

Les ouvertures (ou leur habillage en linteau) montant jusqu'au rampant ne seront justifiées que pour conserver une cohérence avec d'autres éléments d'architecture, et leurs proportions seront en rapport avec le dessin général du pignon.

#### IMPORTANTANCE DES DIMENSIONS DE PERCEMENTS DANS LE PIGNON

Les pignons acceptent plus facilement les petites ouvertures, même isolées.

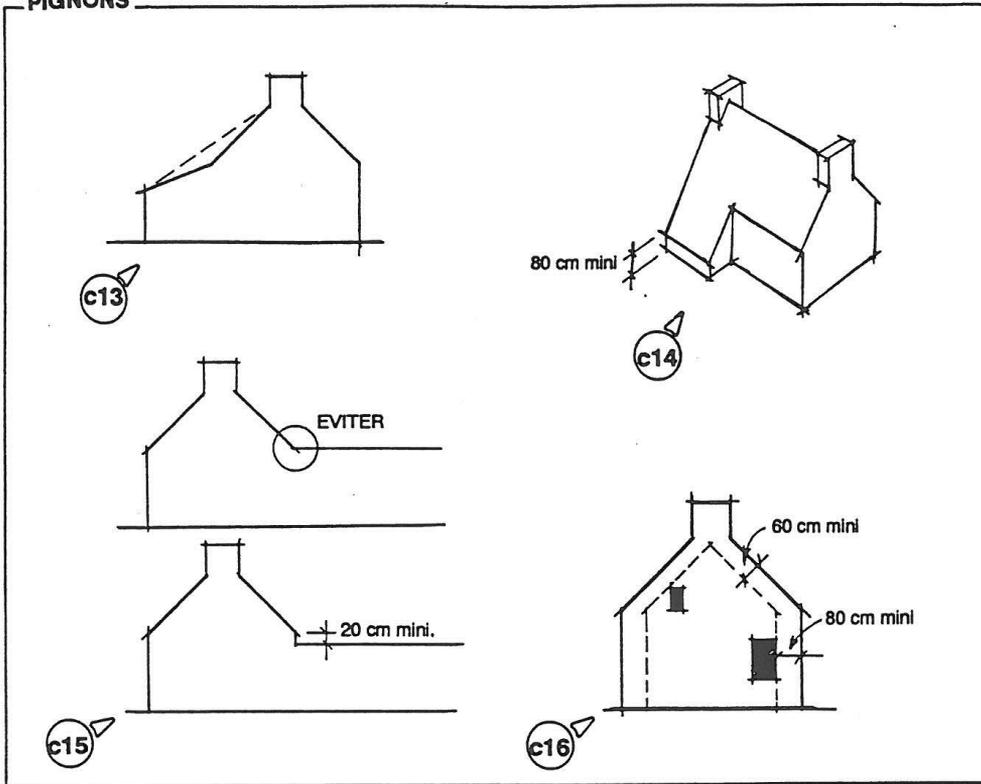
Les grands percements ne doivent s'effectuer qu'en partie basse. S'ils sont exécutés en hauteur, il peut être souhaitable qu'ils soient raccordés au niveau bas par un traitement de l'allège\* différent de celui du pignon.

Le nombre de ces ouvertures sera restreint de façon à ne pas fragiliser la masse du pignon, et il sera nécessaire de les regrouper plutôt que de procéder à leur dispersion..

\* Allège: Partie inférieure d'une baie.

COMMUNE DE L'ILE AUX MOINES

PIGNONS



## COMMUNE DE L'ILE AUX MOINES

**05 TOITURES**

L'ardoise permet une certaine souplesse dans la conception d'une toiture. Le chaume, par tradition, se doit d'éviter les adaptations et les originalités.

La simplicité des formes générales serait la première règle à respecter. Les toitures des volumes annexes, avec leurs décrochements, changement de pente auxquels s'ajouteront tous les ouvrages de toiture (lucarnes, gerbières...), seront autant d'éléments qui viendront enrichir ou surcharger la toiture.

**LES PENTES**

Les deux versants d'un même volume auront des pentes de toiture identiques. (c17)

Les pentes des volumes principaux devront se rapprocher de celles utilisées par l'habitat existant, soit 40 à 50° pour l'ardoise, et 45 à 50° pour le chaume. (c18)

Les pentes des volumes annexes peuvent être moins accentuées, 15 à 35°, (c18), mais l'écart entre la pente principale et la pente annexe ne pourra excéder 25°. (c19).

Toutefois pour les volumes annexes désolidarisés de la construction principale, la pente sera comprise entre 35 et 45°. (c18)

**CHANGEMENTS DE PENTE ET CASSURES**

Les cassures dans la pente d'une toiture peuvent correspondre soit à l'amorce d'un *coyau*\*, (c20), soit au changement de pente à la jonction de deux volumes, (c21).

Dans le premier cas, le changement de pente se situera dans le premier quart du versant, et devra être adouci en arrondissant légèrement la cassure. (c20)

Les cassures dues aux volumes annexes rapportés se situeront dans le premier tiers du versant de la toiture principale. (c21)

**LES DECROCHEMENTS DE TOITURE****► Décrochement à l'égout**

C'est le cas d'une avancée de petites dimensions.

Ce décrochement peut réduire le linéaire de l'égout. Sa pente peut être identique à celle du volume dont elle est issue. (c22)

La longueur de cette avancée sera comprise entre le 1/3 et les 2/3 de la façade. On évitera de positionner le décrochement dans l'axe de celle-ci. (c23)

**► Décrochement en faitage**

Les rapports pour le décrochement à l'égout peuvent s'appliquer, mais la plus grande dimension concernera le faitage le plus haut. (c24)

Ces décrochements doivent se situer dans le dernier quart du versant et être francs, soit 25 cm minimum. (c24)

**TOITURES D'APPENTIS EN PIGNON****► Dans le prolongement du volume principal**

Les pentes seront identiques au volume principal si les versants sont situés sur le même plan. (c25)

Leur décalage sera franc, soit 25 cm minimum. (c25)

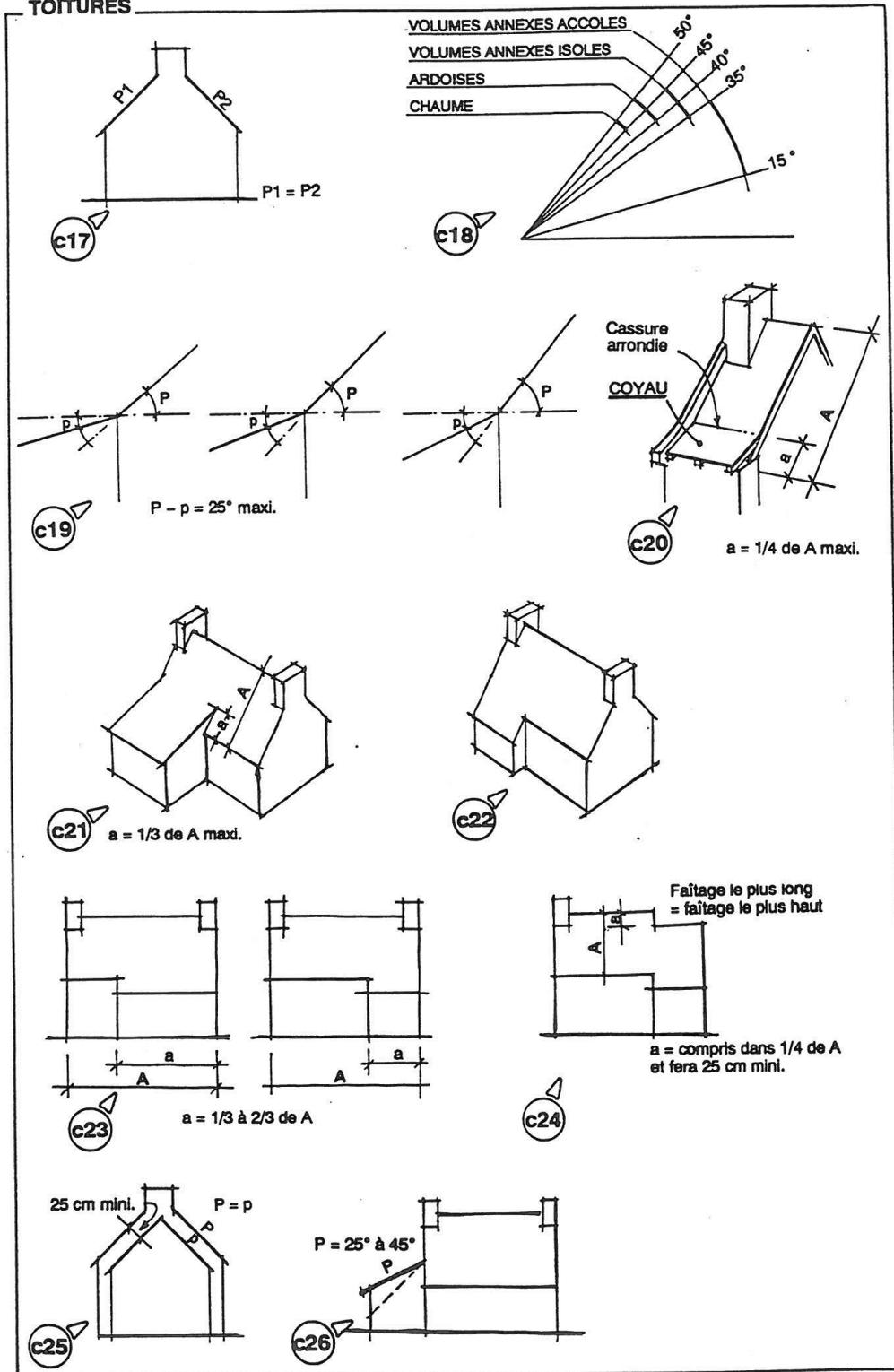
**► Versant perpendiculaire au pignon**

La pente du versant sera comprise entre 25 et 45° si le versant du volume annexe vient s'appuyer sur le bâtiment principal. (c26)

\* Lorsque l'ardoise, de faible épaisseur, a remplacé le chaume, il a fallu prolonger les chevrons afin que la toiture puisse déborder du mur. Le *"coyau"* est la pièce prolongeant le chevron en bas de pente, permettant également de rejeter les eaux de pluies le plus loin possible du mur.

COMMUNE DE L'ILE AUX MOINES

TOITURES



## COMMUNE DE L'ILE AUX MOINES

**06 VERRIERE ET VERANDA****LA VERRIERE**

La verrière est un compromis entre les percements de grandes dimensions, (baies vitrées), et la véranda qui est un ouvrage généralement rapporté et surtout vitré en sa partie supérieure.

La verrière est généralement composée de panneaux largement vitrés, parfois sur deux niveaux, pour profiter des espaces extérieurs, mais ses parties supérieures ne sont pas ou peu vitrées. De plus elle s'intègre plus facilement à la construction car elle est en principe conçue comme une ouverture à part entière dans le volume et non comme un ajout à celui-ci.

Son intégration est plus aisée bien que ses dimensions soient généralement importantes. Elle doit accompagner ou être accompagnée par l'ensemble des éléments constituant la façade où elle s'intègre, et en reprendre les couleurs. Sa conception renvoie au traitement des ouvertures pour son implantation et ses proportions.

Le rythme donné au découpage de cette grande baie tiendra compte également des proportions et de la fréquence des éléments fixes et ouvrants. Associée à un rehaut de toiture, elle s'inspirera d'éléments simples issus du bâti traditionnel. On évitera le percement béant ou une façade sans mouvement.

**LA VERANDA**

Lors d'un projet il sera préférable de traiter un espace tampon intégré aux volumes de la construction plutôt que de raisonner en termes d'élément rapporté comme le sont les vérandas.

En restauration ou à l'occasion d'un agrandissement, la véranda est une solution facile pour l'adjonction d'un espace ouvert, mais son intégration de par son volume et ses matériaux de structure est difficilement réalisable. (Sous certains éclairages le verre aura un effet de miroir réfléchissant agressif dans le paysage).

Dans la mesure du possible, il sera préférable de concevoir un volume plus riche, en rapport avec l'existant, et de retrouver certains matériaux déjà présents dans la construction. (Apport d'un soubassement en maçonnerie, toiture ardoise totale ou partielle, rappel d'un ouvrage en toiture...)

Dans tous les cas, sa structure sera de mêmes matériaux et de même couleur que les menuiseries du reste de la construction.

Il est recommandé, et tout à fait possible de raisonner en ces termes pour un simple sas d'entrée, qui n'est que l'adaptation médiocre d'une véranda.

## COMMUNE DE L'ILE AUX MOINES

03 PERCEMENTS

Les percements seront définis par leur rythme et leurs proportions qui participent à la bonne lecture d'une façade.

LE RYTHME

Le rythme des ouvertures d'une façade ou d'un pignon met en valeur les volumes en diminuant la "masse" visuelle.

- ▶ La symétrie (c3) n'est adaptée que pour les volumes très importants.
- ▶ Les alignements (c4) accentuent les verticales, et permettent de couper la façade pour une meilleure répartition. Ils sont surtout utilisés pour les volumes de moyennes et grandes dimensions.
- ▶ Les percements groupés, non alignés (c5) sont les plus rencontrés sur l'île, on les trouve sur les petits et moyens volumes.

Non alignés ne veut pas dire éparpillés. Au contraire, un regroupement de percements non alignés permet de donner vie à une façade, même de modestes dimensions, en équilibrant le rapport des vides et des pleins. (c6)

LES PROPORTIONS

Toutes les petites et moyennes ouvertures seront plus hautes que larges afin d'élancer la construction quelle qu'elle soit. (c7)

Ces verticales sont nécessaires pour rompre l'horizontalité très présente dans le paysage.

Le carré ou le rectangle mis à plat alourdissent la construction, et devront être évités.

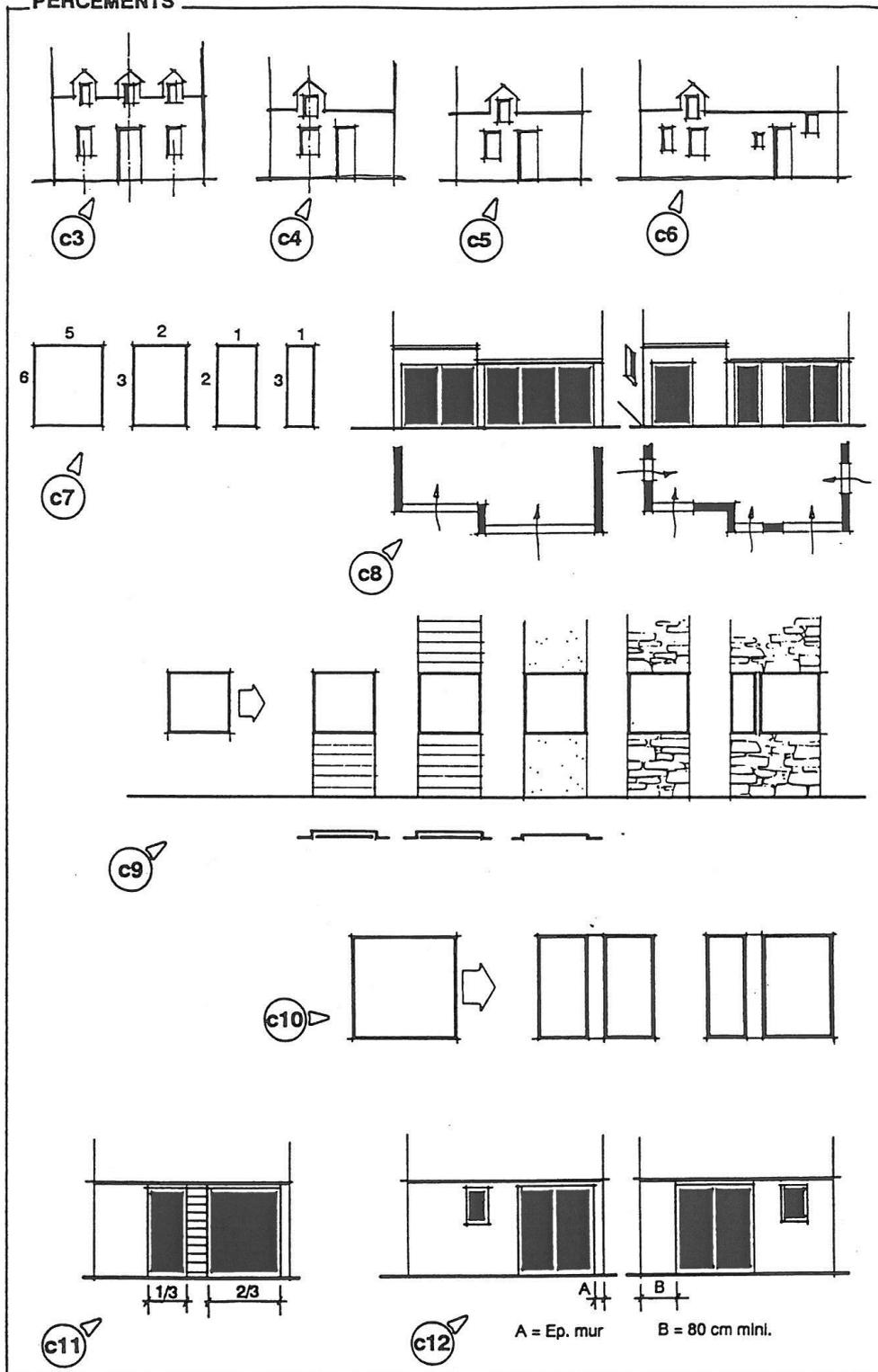
SOLUTIONS

Afin de participer à l'harmonie d'une façade, et à l'intégration de la construction dans le paysage, tout en répondant aux fonctions que l'on attend d'ouvertures (vue et apport de lumière), leur mise en place tiendra compte des remarques suivantes:

- ▶ Multiplier les sources de lumière de petites dimensions plutôt que créer de grandes ouvertures (c8). Cela permet une meilleure répartition de l'éclairage naturel et de l'ensoleillement dans une pièce, tout en profitant d'un éclairage changeant au fil des heures de la journée.
- ▶ Les percements carrés ou allongés peuvent être accompagnés d'éléments les rendant visuellement plus élancés. (insertion dans du bardage, pierre (c9), recouvrement par un poteau (c10)...).
- ▶ Les "baies vitrées" peuvent s'harmoniser dans une façade grâce à leurs proportions et leur implantation, (pas de baies centrées ou coupant une façade en deux parties égales), ou par leur recouvrement vertical plus ou moins important qui se fera en association avec des matériaux de nature différente de l'ensemble de la façade. (c11)
- ▶ L'espace entre la baie et l'angle de la façade sera de l'épaisseur de la maçonnerie, ou de 80 cm minimum. (c12)
- ▶ Les percements de "formes libres" seront utilisés avec précaution et dans des proportions peu importantes. Une unité avec les autres ouvertures et l'ensemble de la construction est impérative. Les "formes libres" isolées doivent être évitées, et ne répondront qu'à un trait particulier de la construction – pente, association à un autre percement, à un rampant, etc...

COMMUNE DE L'ILE AUX MOINES

PERCEMENTS



**COMMUNE DE L'ILE AUX MOINES****07 OUVERTURES EN TOITURE**

Les ouvertures en toiture sont constituées par : (c28)

Les gerbières

Les lucarnes

Les capucines

Les lucarnes rampantes

Les outeaux

Les chassis de toiture (Vélux)

**IMPLANTATION EN FACADE**

La position de l'ouverture ne peut être déterminée qu'en rapport avec les percements de la façade. Elles viendront accompagner et participer au rythme donné par l'ensemble des percements.

La position de l'ouverture n'a pas besoin de correspondre systématiquement à un percement situé à son aplomb. Par contre les décalages et alignements doivent être francs, 10 à 15 cm lorsqu'il s'agit d'une ouverture située au même aplomb (gerbières). (c29)

Aux abords des rives de toit, la distance à respecter pour tous les types d'ouvertures sera d'au moins ¼ de la longueur de l'égout. (c30)

Dans ce cas les risques de déséquilibre sont atténués, même s'il n'existe qu'une seule ouverture en toiture.

Il conviendra d'éviter de positionner une ouverture à quelques centimètres d'une avancée de toiture. On préférera soit un alignement du jambage avec le décrochement (c31), soit un écart significatif d'un moins 60 cm du décrochement. (c32)

**IMPLANTATION EN HAUTEUR**

Il s'agit ici de l'implantation des capucines, outeaux ... que l'on serait tenté de positionner le plus haut possible sur le versant pour des impératifs d'agencement intérieur.

Il est impératif de conserver une distance suffisante entre le faîtage de l'ouverture et celui de la construction. Elle sera du ¼ de la longueur du versant. (c33)

L'espace entre le bas de l'ouvrage et l'égout sera également significatif, (1/5 du rampant), pour éviter de fragiliser et déséquilibrer l'ensemble de la toiture. (c34)

**LA REPARTITION, LES REGROUPEMENTS**

Encore une fois la répartition sera intimement liée aux percements de l'ensemble de la façade. Une répartition régulière sera adaptée aux bâtiments de grande longueur, souvent associée à un type de percements en symétrie.

Dans la plupart des cas, et notamment pour les bâtiments de dimensions restreintes, les décalages associés à un regroupement des ouvertures de toiture animeront simplement et discrètement la façade. Ce regroupement est préférable à une dispersion sur la toiture, sans toutefois déséquilibrer l'ensemble. L'espace à réserver entre deux ouvertures de toiture sera supérieur ou égal à la largeur de la plus petite ouverture. (c35)

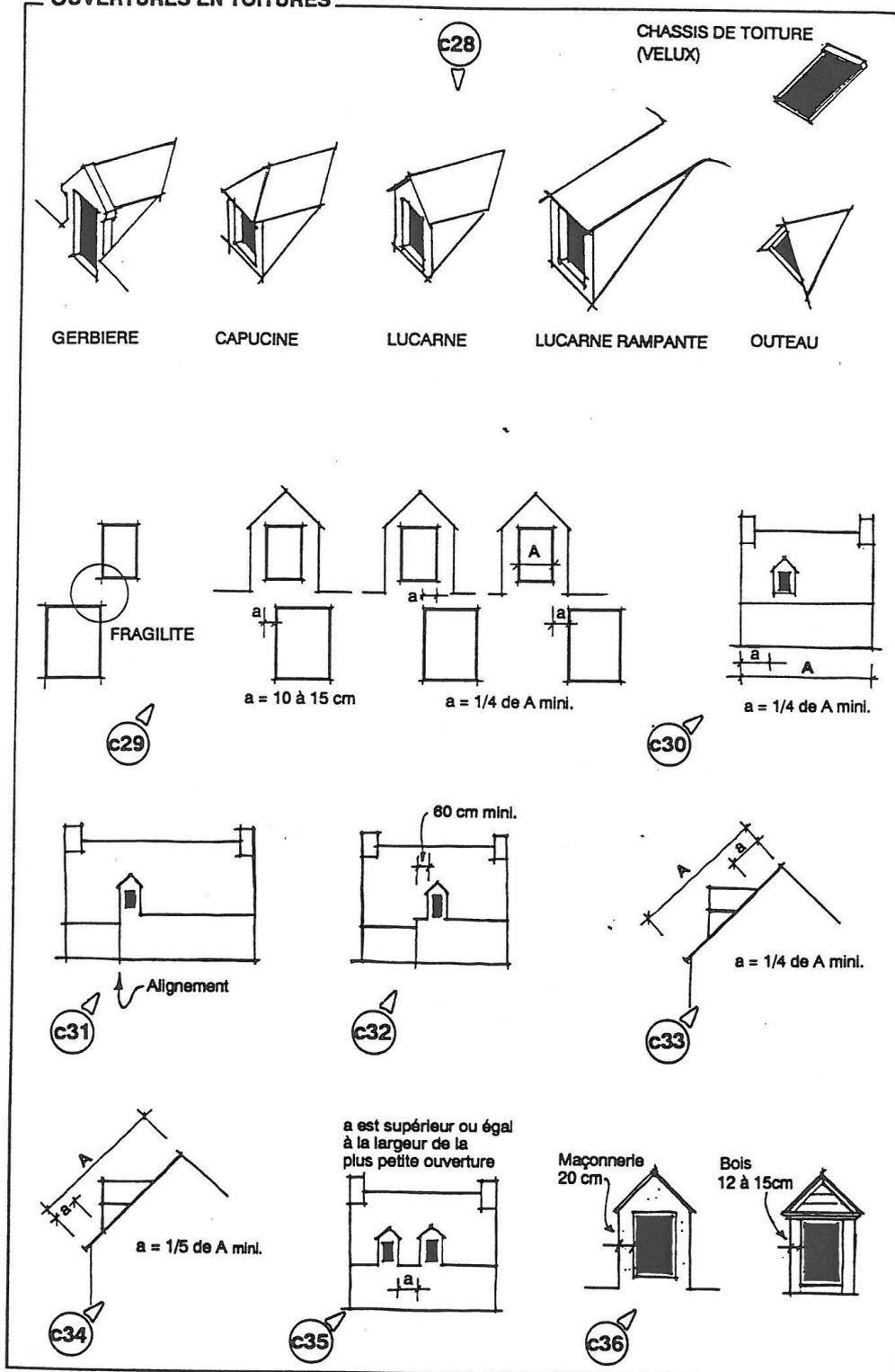
**CHOIX DES FORMES**

Le type d'ouverture devra en premier lieu s'intégrer dans le bâti immédiat, tout en s'accordant par ses formes et ses proportions à la volumétrie générale du bâtiment et aux percements en façade auxquelles elle participent. (Il est important de noter que les ouvertures en toiture sont trop souvent disproportionnées avec le volume et la surface de la toiture).

La proportion verticale est impérative pour les lucarnes et capucines situées en retrait du mur de façade. L'épaisseur du jambage ne doit pas être excessive, env. 20 cm pour un jambage en maçonnerie, et 12 à 15 cm pour du bois. (c36)

COMMUNE DE L'ILE AUX MOINES

OUVERTURES EN TOITURES



**COMMUNE DE L'ÎLE-AUX-MOINES**

L'habillage du jambage par de l'ardoise alourdit et assombrit considérablement l'ouvrage. On préférera un matériau différent de celui de la couverture (pierre, enduit, bois)

**ASSOCIATIONS DE FORMES**

Le panachage d'ouvrages en toiture est à éviter. Il ne s'inscrit pas dans l'esprit architectural de l'île, et tend à alourdir et déséquilibrer la construction.

**CHASSIS DE TOITURE**

Leur utilisation devra être autant que possible modérée dans la mesure où les châssis de toiture contribuent rarement à un enrichissement architectural d'un bâtiment. Ils peuvent cependant rester sobres et discrets dans une toiture s'ils sont encastrés et si leur implantation respecte les règles suivantes:

**► Implantation**

En restauration, on évitera autant que possible les implantations en façade principale.

Les règles définies pour l'implantation des lucarnes peuvent être utilisées pour le châssis. Il est important d'éviter une implantation proche du faitage ou de l'égout. Une zone d'implantation peut être délimitée: (c37)

En partie haute : au 1/4 du versant,

En partie basse : au 1/5 du versant,

Sur les cotés : à 80 cm des rives.

On recherchera à aligner les châssis d'un même versant. Cet alignement se fera en partie supérieure. (c38)

Dans le chaume, s'il ne peut être évité, il ne sera utilisé que sur les versant secondaires.

**► Répartition et association de châssis**

L'espace à réserver entre deux châssis devra être supérieur à la largeur du plus petit (c39). Si cet espace ne peut être respecté, il est alors préférable d'accoler les châssis entre eux. Mais dans ce cas les châssis seront de mêmes dimensions et seront plus hauts que larges. (c40)

**► Choix des dimensions de châssis**

Pour le choix des dimensions de châssis, à surface de vitrage comparable, il sera préférable d'installer un châssis plus haut que large. En effet ces ouvertures ne sont jamais vues en projection directe, la pente de la toiture et l'effet de perspective modifient visuellement leurs proportions.

Ainsi un châssis carré nous apparaît exagérément plat, ce qui n'est généralement pas souhaitable. (c41)

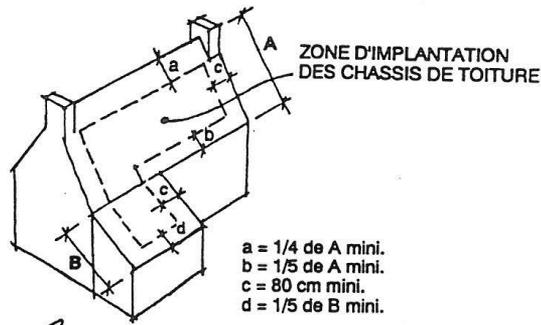
**► Utilisation particulière du châssis**

La facilité de pose et le moindre coût de ce type d'ouverture permettent une grande souplesse dans leur utilisation qui devra cependant s'adapter aux volumes de la construction et au bâti existant.

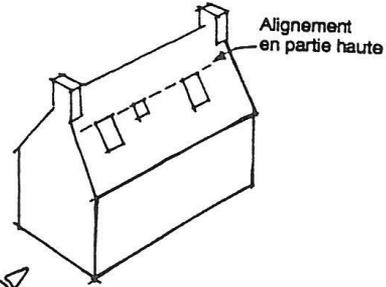
Notons également que le châssis utilisé sur un volume annexe est préférable à la réalisation d'une véranda (le plus souvent verre et métal), dont l'intégration est souvent difficile.

COMMUNE DE L'ILE AUX MOINES

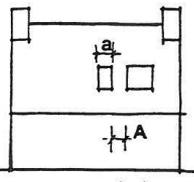
CHASSIS DE TOITURE



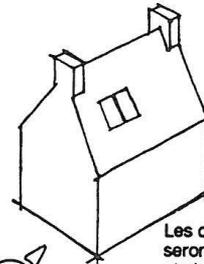
c37



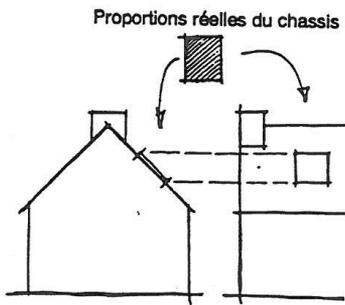
c38



c39



c40



c41

## COMMUNE DE L'ILE AUX MOINES

**08 RIVES DE TOITURE**

Les rives de toiture, sont traitées en ardoise, zinc, maçonnerie ou en bois.

*(Chevronnière lorsqu'elle est exécutée en maçonnerie, et rives de toit pour les autres matériaux).*

**RIVES EN MACONNERIE**

Les chevronnières en pierre seront posées en lits horizontaux (c42) hormis certains cas particuliers en restauration. (Dans ce cas une éventuelle cassure "adoucie" pourrait être utile pour accompagner un coyau) (c43). Le rampant aura une pente constante, sans cassure.

Eviter le travail trop fini de la pierre qui rigidifie l'aspect du pignon.

Si le rampant seul est en pierres, celles-ci gagneront à être de tailles inégales.

Le rampant en maçonnerie enduite doit être rectiligne, sans cassure.

L'extrémité en sa partie basse, la "crossette", sera sobre, même si celle-ci est en pierre pour terminer le chaînage d'angle ou une comiche de pierre. (c44)

**RIVES EN ARDOISES**

Le chevron posé en rives (chevron de rives) recevra les ardoises de rives, (c45). Celles-ci se trouveront au même aplomb que la maçonnerie, n'occasionnant qu'un très léger débord de la couverture. Ce traitement du rampant est le plus couramment utilisé pour sa simplicité de mise en oeuvre. Il est discret, mais peut être fragile lorsqu'il descend à un niveau bas.

**RIVES EN ZINC**

Identiques aux rives en ardoises dans la largeur et la pose, les rives en zinc sont moins fragiles. (c46) Il sera préférable d'utiliser du zinc pré-veilli dont la couleur sombre est proche de celle des ardoises.

**RIVES EN BOIS**

Le bois peu être utilisé pour habiller le chevron de rives, et il est le plus souvent employé lors de débords importants. (20 à 40 cm). (c47)

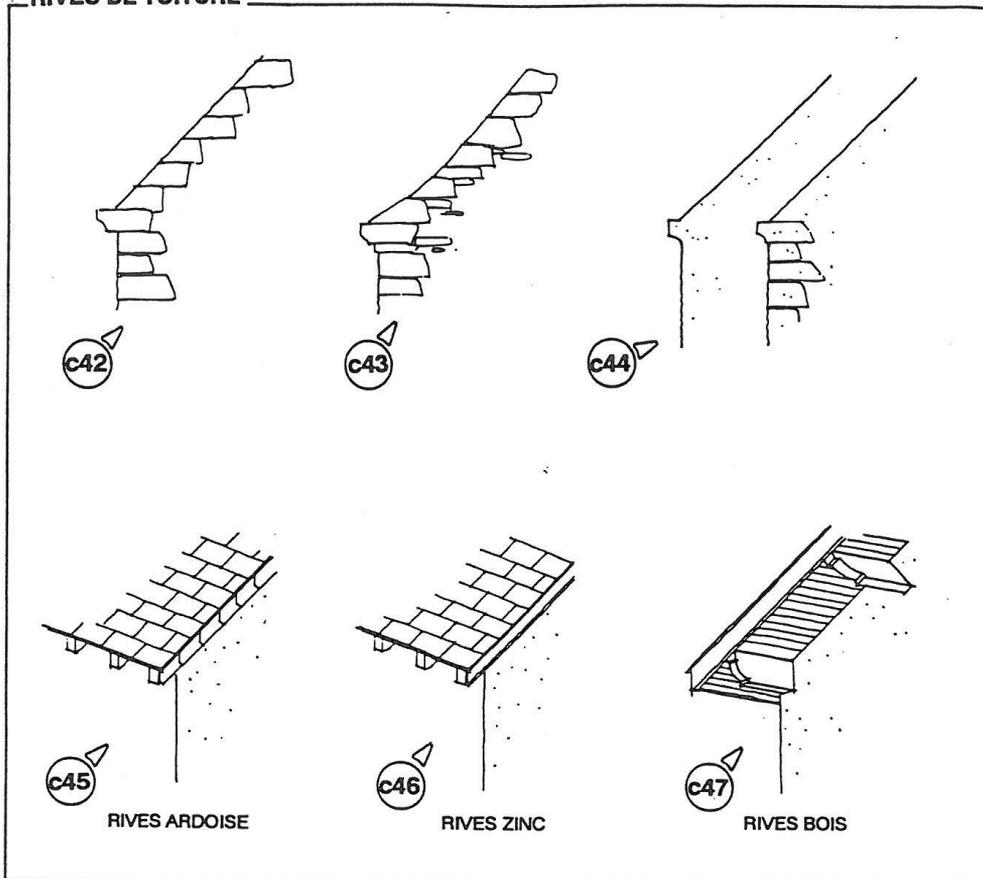
Ce type de débords de toiture en rives ne peut être justifié que pour des constructions dont les références architecturales sont issues des villas, il n'est adapté qu'aux constructions à caractère de loisirs ou à de petits bâtiments dont il enrichit la construction par l'ombre portée qu'il procure.

Son entretien est contraignant car le plus souvent situé en hauteur.

Les abouts de pannes, les chevrons et la sous-face de la volige devant rester apparents, un traitement doit être exécuté (Peinture, lasure...).

COMMUNE DE L'ILE AUX MOINES

RIVES DE TOITURE



**COMMUNE DE L'ILE AUX MOINES****09 SOUCHE DE CHEMINEE**

La souche affine et finit un pignon. Elle participe à l'élancement de celui-ci, si elle est de même facture que la maçonnerie.

**IMPLANTATION**

Elle se fera en pignon, dans l'axe du faîtage uniquement (c48) ou contre le faîtage pour les volumes à un seul versant (c49).

Une souche intermédiaire pourra être positionnée à plus du tiers de la longueur du faîtage (c50). (Eviter de couper le faîtage en deux parties égales).

S'il y avait obligation de sortir un conduit de feu sur le versant et non en faîtage, la souche sera positionnée impérativement sur un versant autre que le versant principal. Ses dimensions seront restreintes si elle est en maçonnerie, ou de couleur mate et sombre dans les autres cas afin de ne pas attirer le regard.

Elle devra être implantée dans le tiers supérieur du versant et éloignée du pignon de plus du quart de la longueur du faîtage. (c51)

Enfin toutes formes obliques sont à écarter, car sans aucun rapport avec l'existant.

**PROPORTIONS**

Même de petites dimensions, la souche située en pignon doit garder des proportions suffisamment importantes pour couronner le pignon de façon équilibrée.

Les proportions les mieux appropriées sont: hauteur = largeur, épaisseur égale au 2/3 de la largeur (c52).

Sur un volume important la souche pourra être plus élancée: largeur = 4/5 de la hauteur.

Sur un petit volume, l'allure trapue sera conservée.

**MATERIAUX**

La souche sera en pierre pour accompagner d'autres éléments de mêmes matériaux tels que chevronnière, corniche, ou pignon en pierre.

Elle sera enduite du même enduit que celui de la construction.

L'enduit peut être bordé de pierres apparentes (généralement en continuité de la chevronnière en pierre). Ces pierres seront taillées sans excès pour éviter toute rigidité.

La brique que l'on ne retrouve que sur les "chalets" de vacances ne sera utilisée qu'en association avec d'autres éléments de briques, tels que jambages, linteaux ou éléments de décoration. Son utilisation doit être restreinte.

Les souches recouvertes d'ardoises (ou autre), sont à éviter car elles alourdissent considérablement la toiture et (ou) le pignon.

**COURONNEMENT**

Le couronnement doit rester discret s'il existe. Un simple débord en pierre ou maçonné suffit à éviter les coulées et les salissures sur la souche. (c53)

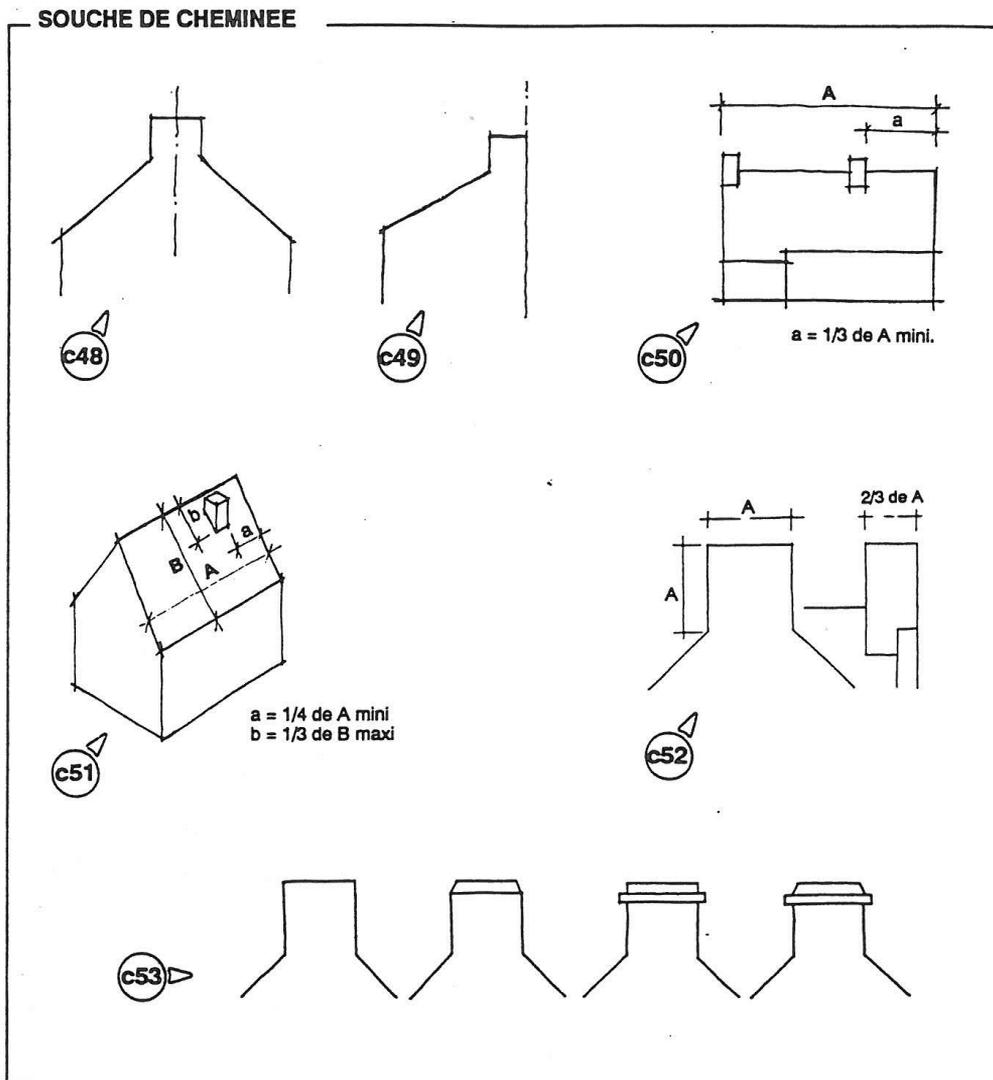
Un biais affine simplement la souche. (c53)

Les sorties en terre cuite seront plus discrètes que toutes sorties inox aux reflets accrocheurs qu'il sera préférable de peindre d'une couleur mate.

S'il est nécessaire de protéger le conduit des pluies, une mince dalle de pierre ou une plaque de tôle peinte peut être envisagée.

**ANTENNES TV ET PARABOLES**

L'implantation de ces appendices sera mûrement réfléchi car ils peuvent dénaturer le bâti et son environnement.



## COMMUNE DE L'ILE AUX MOINES

**10 MENUISERIES**

Bien que leurs présences dans la construction soient de moindre importance comparées aux volumes, pentes et percements, les menuiseries peuvent intervenir pour confirmer un type d'architecture, et concourir à en renforcer l'homogénéité.

Par leurs matériaux, et leurs formes elles contribueront à structurer les percements.

**MATERIAUX**

Le choix du matériau des menuiseries dépendra du compromis trouvé entre:

- L'aspect final (matériau et couleur).
- Le degré d'intégration avec les autres matériaux et l'environnement.
- La recherche d'une fiabilité technique, (structurelle, thermique, et d'entretien).

L'emploi des PVC (menuiseries plastiques), réduit les possibilités d'intégration du fait de leurs couleurs très restreintes (généralement blanches), s'accordant mal au nuancier de couleurs "locales"

L'aluminium de couleur naturelle aura les mêmes inconvénients d'intégration par ses couleurs froides et ternes.

L'aluminium anodisé de couleur sombre peut être associé à des matériaux de teinte également dense. (pierres, bois ...). En association avec des enduits très clairs, ces menuiseries ne sont pas souhaitables, car le contraste clair/foncé serait trop prononcé. (Voir chap. "couleurs").

Les alus laqués répondent aux principales exigences du bâtiment: tenue dans le temps, isolation accrue lorsqu'il sont associés au bois (menuiserie "mixte" bois/alu), nuancier de couleurs fourni...

Le bois est toujours largement utilisé malgré l'obligation d'en assurer l'entretien, surtout en milieu marin. C'est un isolant satisfaisant évitant les "ponts thermiques" et sa mise en couleur peut être assortie à l'environnement ou personnalisée au goût des occupants.

**PROPORTIONS DES MENUISERIES**

Il s'agit là de la division des ouvertures et non des proportions des percements.

Le dessin des ouvertures devra s'inscrire dans la logique de l'habitat existant, et s'accorder avec volumes et choix architecturaux de la construction ou restauration.

Les menuiseries seront dans la majorité des cas redivisées par des éléments verticaux. cette division permettra de favoriser la verticalité recherchée dans le projet au niveau des ouvertures, surtout lors de percements carrés ou horizontaux.

**VITRAGE NON DIVISE**

Pour les petites et moyennes ouvertures, il sera possible de ne pas diviser la partie vitrée (c54). (Uniquement pour les baies verticales).

Une baie sans division du vitrage, à condition que ses dimensions restent modestes, participe à la sobriété dans de la façade tout en permettant de gagner une surface de vitrage non négligeable pour le passage de la lumière.

**VITRAGE DIVISE**

La principale division des petites baies se fera dans leur hauteur (c55).

La division horizontale s'effectuera à l'aide de "petits bois" en créant soit un vitrage supérieur moins haut que la partie basse (c56), ou soit des vitrages plus hauts que larges, (proportion 3 pour 4) – (c57),.

Ces deux dernières façons de diviser une ouverture sont surtout adaptées à la restauration dans laquelle il peut être impératif de respecter le caractère de la construction.

Les vitrages de grandes dimensions seront également redivisés afin d'éviter les "trous" dans la façade tendant ainsi à retrouver les verticales.

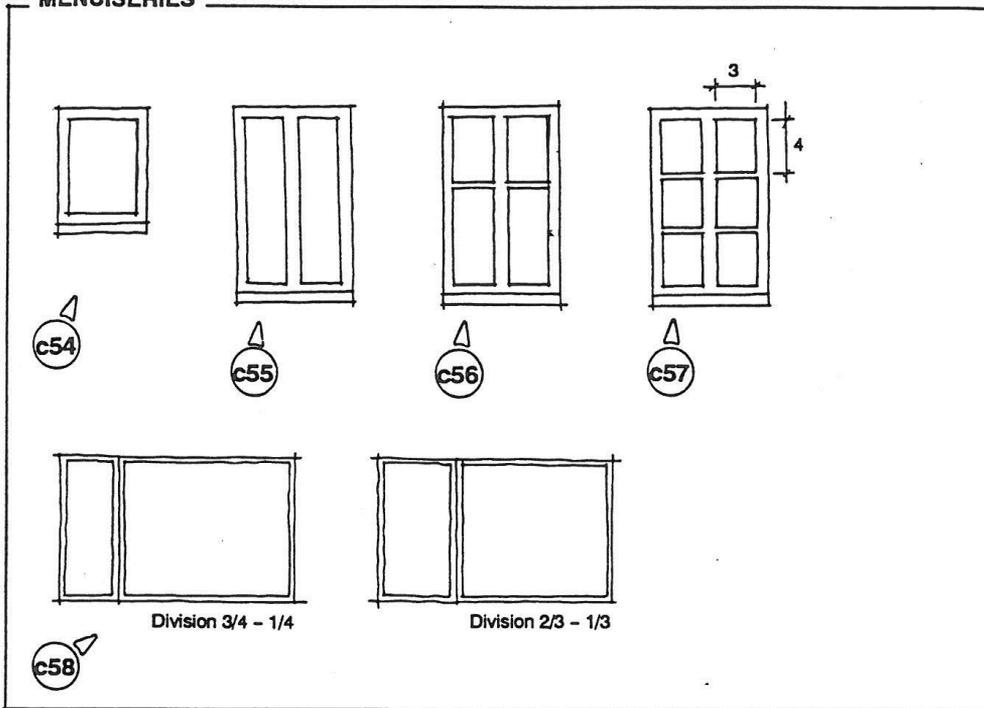
Les rapports de ces divisions seront conditionnés par l'ensemble des volumes et des percements, (vides et pleins de la façades).

Il sera souhaitable de retrouver le rapport 1/4 – 3/4 à 1/3 – 2/3. (c58)

COMMUNE DE L'ILE AUX MOINES

Leurs divisions horizontales ne répondront qu'à une nécessité d'accorder leur dessin dans une logique de conception ou d'adaptation à l'existant.

MENUISERIES



## COMMUNE DE L'ILE AUX MOINES

**11 PROTECTIONS ET OCCULTATIONS**

Les protections et occultations font également partie des éléments secondaires d'une habitation, mais de par leur présence ou non, leurs formes et leurs matériaux, elles apportent aussi la possibilité d'enrichir ou de dénaturer une façade.

**CHOIX DU SYSTEME DE PROTECTION**

Le choix du système dépendra du type de protection et (ou) d'occultation recherché, lié le plus souvent à la destination propre de la construction (occupation permanente, ou partielle).

Le système sera également en relation avec le choix architectural de la construction et son intégration dans le bâti et le paysage.

***LES PANNEAUX DE NUIT***

Les panneaux de nuit généralement en bois peint peuvent être un palliatif intéressant pour les baies de petites dimensions. De conception simple, ils remplissent la fonction de protection contre les intrusions (y compris à l'étage) lorsque l'habitation est inoccupée, et sont absents de la façade en période d'occupation, ne défigurant ainsi nullement l'aspect extérieur de la construction.

Lorsque les lieux sont occupés, les occultations intérieures suffiront pour un usage temporaire.

***LES VOLETS.***

De facture traditionnelle, ils resteront en accord avec le bâti s'ils en respectent les proportions.

Leurs dimensions devront respecter les proportions en hauteur, et il peut être nécessaire de les diviser pour en réduire la largeur.

Les persiennes métalliques en tableau sont à écarter.

***LES VOLETS COULISSANTS***

Pour les baies de grandes dimensions, les panneaux coulissants en bois peuvent apporter une solution aussi pratique qu'esthétique car ils apportent un complément d'animation par leur couleur, par un changement de matériaux ou par le relief qu'ils créent sur une façade largement vitrée (Cf. les percements).

***LES VOLETS ROULANTS***

Les volets roulants, manuels ou électriques, offrent l'avantage d'être d'un emploi simple et confortable.

S'ils sont en aluminium, ils peuvent être pourvus d'un isolant. Leur mise en couleur est possible dans la même gamme que celle des menuiseries.

Toutefois, leurs matériaux, alu, alu laqué ou PVC, en font des éléments quasi uniformes et rendent les façades insipides et sans relief en position baissée.

Lorsqu'ils sont remontés, la construction perd l'occasion de trouver une touche de couleur à travers des fermetures restant visibles, ils contribuent à nous montrer des façades inanimées.

S'ils sont en PVC, il n'y aura que très peu de possibilité de mise en couleur, il sera difficile de les accorder avec les menuiseries ou avec les matériaux.

Ils devront être intégrés à la construction en linteau, dans les débords de toiture ou en caisson intérieur. Les coffres de volets roulants visibles de l'extérieur ne sont pas acceptables.

En restauration leur emploi est à éviter car ils sont en parfaite contradiction avec les matériaux et les matières de la construction existante.

***OCCULTATION DES VERRIERES***

Les occultations par l'intérieur sont incontournables. Ce sont les stores à lamelles ou en toile pliée, plissée... Leur impact sur l'aspect extérieur dépendra essentiellement de leur couleur de leur rapport avec les menuiseries.

Les vitrages anti-effraction sont largement utilisés car ils permettent de protéger les parties biaisées difficiles d'accès et de placer un système de store.

***LES STORES EXTERIEURS***

Les stores extérieurs permettront d'adoucir la lumière d'une pièce dans les périodes les plus ensoleillées, ou (et) de procurer une zone d'ombre appréciée sur une terrasse.

Si leur encastrement total ou partiel est possible (dans un débord de toiture par exemple), le store sera

**COMMUNE DE L'ILE AUX MOINES**

préférée à la pose directe en façade.

Le choix de la toile devra s'intégrer au mieux à l'ensemble de la façade et être en harmonie avec les couleurs de celle-ci.

**CHOIX ET INTEGRATION DANS LE PROJET OU LA RESTAURATION**

Dans tous les cas les occultations seront à intégrer au projet au même titre que les percements et les ouvertures.

Un mauvais choix dans leur forme, leurs matériaux ou leur couleur peut dénaturer une façade.

***LE BOIS***

Pour les constructions se rapprochant du bâti par leur aspect général, il est conseillé d'adopter des fermetures de type traditionnel, volets bois peints, simples ou à écharpes.

Le bois participera à l'harmonie générale de la construction grâce au matériau et à la possibilité de mise en couleur qu'il permet.

***LE PVC***

Utilisé pour des volets, il ne s'intégrera que très rarement. Sa patine quasi inexistante, et sa couleur généralement blanche jurera avec des matériaux tels que la pierre ou les enduits talochés.

Contrairement aux volets roulants de même matériau, ils resteront visibles en position d'ouverture.

Associés à des ferrures noires ils sont à exclure totalement car le contraste noir/blanc les rendent agressifs.

***L'ALUMINIUM***

L'aluminium utilisé pour les volets roulants aura l'avantage de pouvoir être de couleur, et donc de s'accorder avec les menuiseries.

**COMMUNE DE L'ILE AUX MOINES****12 ESCALIER EXTERIEUR****IMPLANTATION*****ESCALIER COMPLET***

L'escalier complet (d'une hauteur d'étage), sera accolé parallèlement à la façade ou au pignon, (c59) et non implanté perpendiculairement à la construction. Dans ce cas, leur importance serait trop envahissante et dénaturerait l'équilibre de la façade.

S'ils doivent être positionnés perpendiculairement à la façade principale, ils devront s'adosser également à un retour de volume. (c60)

Leur implantation doit prendre en compte l'aspect général du mur où il se trouve, respectant et répondant aux pleins et aux vides de celui-ci.

Si quelques marches peuvent être intégrées au terrain, elles diminueront utilement l'importance de l'escalier.

Du fait de leur masse, (encombrement dû à une largeur incompressible ainsi qu'à une hauteur imposée et un matériau massif s'il est en maçonnerie), il peut être judicieux d'en diminuer l'importance par le jeu : des matériaux, du traitement ou non d'un garde corps, et la possibilité de créer des parties vides dans la partie inférieure.

***ESCALIER PARTIEL***

Lors d'un accès à un demi niveau ou en complément à un mouvement de terrain, l'escalier peut n'être composé que de quelques marches. Dans ce cas l'implantation perpendiculaire à la construction peut être envisagée du fait de la moindre importance de son volume. (c61)

**MATERIAUX*****ESCALIER EN MAÇONNERIE***

L'escalier en pierre est celui qui s'intégrera le mieux dans le paysage en créant un lien "minéral" entre le terrain et la construction.

Tout en pierre, il sera mieux adapté à une construction de pierre également.

Seules les marches peuvent être en pierre, et son soubassement enduit pour une construction enduite.

Le traitement de l'escalier maçonné doit être en rapport avec les matériaux de la construction qu'il dessert.

***ESCALIER EN BOIS***

N'étant à l'origine que très peu présent dans les constructions traditionnelles, sa présence ne peut être justifiée que pour de petits bâtiments ou correspondra à un traitement particulier d'une façade pour renforcer la cohérence de l'ensemble construit.

S'il doit être traité en couleur foncée, ce ne pourrait être qu'en accord avec des matériaux d'intensité de couleur proche. Il faut éviter un bois foncé sur une façade blanche.

L'escalier bois a l'avantage de pouvoir être peint et de s'accorder ainsi aux couleurs des menuiseries, et d'avoir un aspect moins massif qu'un escalier en maçonnerie.

**LES GARDE CORPS**

S'il n'est pas impératif de se protéger de la chute, l'absence de garde corps contribuera à alléger l'ensemble. Un simple muret d'une hauteur de 40 à 50 cm peut suffire pour obtenir un minimum de protection sur un escalier de pierre ou enduit et pierres.

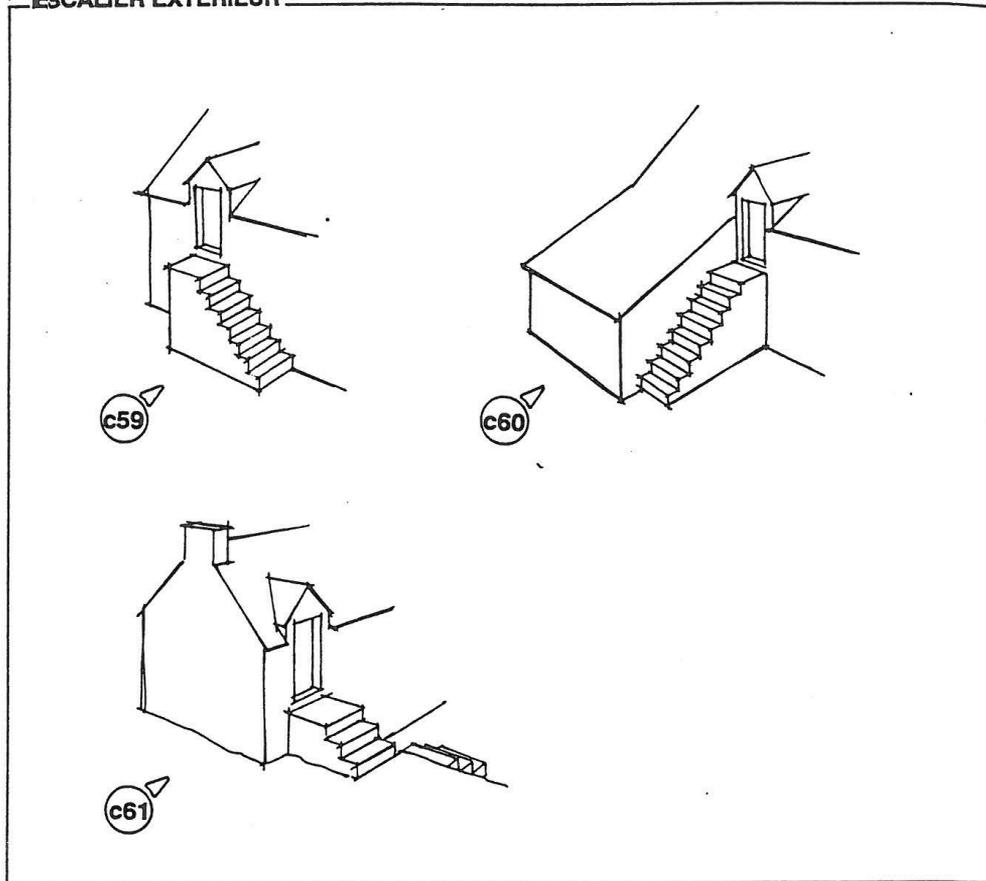
Les escaliers bois supportent plus aisément un garde corps du fait de leur masse moins imposante.

Le bois associé à un muret de maçonnerie minimisera l'impression de masse et peut souligner sobrement l'ouvrage.

Enfin le métal aura l'avantage d'être de moindre section et donc de ne pas alourdir l'ensemble, mais l'association bois/métal et plus particulièrement bois/maçonnerie demandera un soin particulier à apporter dans sa conception.

COMMUNE DE L'ILE AUX MOINES

ESCALIER EXTERIEUR



## COMMUNE DE L'ÎLE AUX MOINES

**13 BARDAGES**

Le bardage constitue un parement extérieur. Il est, dans la majorité des cas, posé verticalement et vient habiller la construction.

Sa principale fonction est de protéger, au même titre qu'un enduit, et ne participe pas à la structure de la construction.

Il est souvent utilisé pour son rôle esthétique, et son utilisation peut s'appliquer à des zones très réduites, (allèges de baies, portions de mur restreintes...), mais il peut également habiller l'ensemble d'une façade, d'un pignon ou l'ensemble de la construction.

Les matériaux utilisés en bardage sont divers, mais le bois est le plus fréquent.

Il permet d'isoler la construction par l'extérieur et peut apporter une solution intéressante à certains problèmes de déperdition thermique. Son utilisation ponctuelle est envisageable.

En restauration il peut être une solution efficace pour l'isolation partielle, sans avoir à intervenir à l'intérieur.

Son usage sur l'île ne trouvera ses références que dans l'habitat de loisirs et dans les petits chantiers ostréicoles.

Le bardage est maintenant largement employé pour son aptitude à réaliser un parement de mise en œuvre simple et peu contraignant dans sa pose. Il procure surtout la possibilité d'intervenir dans l'aspect final de la construction et de participer à l'harmonie générale de celle-ci.

**BARDAGE BOIS**

Grâce à sa souplesse d'utilisation, et à son origine naturelle, le bois reste le matériau le mieux adapté pour habiller et s'accorder avec les autres matériaux de construction.

**POSE**

On préférera la pose horizontale, surtout pour les grandes surfaces, car elle aura l'avantage d'asseoir le bâtiment.

La pose verticale accentuera la verticalité du volume, mais son étanchéité ne sera pas aussi parfaite qu'en pose horizontale.

La pose inclinée ne peut se justifier que par la nécessité de compléter ou de se raccorder à un élément particulier de l'ouvrage tel que les rampants.

La notion de décoration ou d'animation de la façade peut également en justifier la pose, mais la recherche de simplicité et de sobriété devra être prépondérante.

**ASPECT**

La largeur des lames et le degré de finition des éléments de jonction (angles, entourage de baies, appuis...), seront dictés par les proportions de la construction et en rapport avec la sobriété du traitement général de celle-ci.

Leur traitement dépendra de leur importance dans la construction et de la nécessité de les associer aux autres matériaux.

Il sera préférable de traiter le bois, soit en lasure de teinte moyenne ou foncée, soit de le peindre en accord avec les autres couleurs du bâtiment.

Certaines essences pourront rester sans traitement et se marieront correctement avec des matériaux naturels.

**BARDAGE ARDOISE**

Le bardage ardoise est une solution technique sûre. Il ne demande aucun entretien particulier, assure une protection fiable, et sa durée de vie est importante.

Malheureusement sa couleur sombre et son aspect rigide alourdissent considérablement les volumes, surtout lorsqu'il est rattaché à la toiture, renforçant ainsi la masse sombre et pesante de la construction.

On évitera donc d'en parer les façades principales, on ne l'utilisera qu'en proportions restreintes.

**COMMUNE DE L'ILE AUX MOINES**

**AUTRES BARDAGES**

Pour une habitation les autres types de bardages sont à déconseiller. (Shingles - ou papier goudronné - bardage acier, fibro...).

Certains bardages PVC peuvent s'intégrer s'ils reprennent l'aspect du bois, et s'ils s'intègrent par leur couleur sans heurter.

## COMMUNE DE L'ÎLE AUX MOINES

**14 ENDUITS**

Les enduits jouent un rôle important dans l'aspect final d'une construction. De leur matière et leur finition dépendra la bonne intégration ou l'aspect provocateur qu'ils produiront.

**ASPECT, FINITION**

Les enduits lissés procurent une surface sans matière n'accrochant pas la lumière.

Les enduits talochés font ressortir quelques irrégularités suivant leur degré de finition, et donnent plus de "vie" à la maçonnerie ainsi traitée. En restauration il est possible de talocher très grossièrement l'enduit, et de casser les arêtes pour se rapprocher au mieux d'enduits existants de finition inégale.

Les enduits grattés font ressortir la matière grâce aux aspérités, même s'ils sont plans, et accrochent la lumière.

Les enduits "Tyroliens" sont peu présents sur l'île, le "grain" qu'ils procurent ne s'accorde pas avec les matériaux traditionnels tel que le granit. Ils retiennent surtout les poussières et les mousses. Leur entretien est fastidieux du fait de leur grande rugosité.

En restauration ou sur une maçonnerie comportant pierres et enduits, les joints seront exécutés avec le même matériau que les enduits, et de même couleur.

L'emploi de baguettes d'angle est à éviter car elles renforcent l'aspect rectiligne des arêtes. De plus leur couleur n'est que trop rarement identique à celle de l'enduit.

**LES DIFFERENTS ENDUITS**

La fonction première d'un enduit est de recouvrir et protéger la structure et le remplissage de la construction. Il doit y adhérer au mieux, la protéger des intempéries (pluie, mousses), tout en la laissant respirer, en absorber les contraintes et les mouvements sans se fissurer, et enfin procurer un parement "décoratif" en accord avec les impératifs d'intégration, propres à chaque site.

Traditionnellement les enduits sont exécutés au ciment. Ils laisseront respirer la maçonnerie si leur traitement (peinture) le leur permet.

Les enduits à la chaux sont moins sujets aux retraits lors de la prise. Ils respectent les couleurs de sable qui y sont incorporés.

Ces enduits se patinent mieux que les ciments, d'autant qu'ils peuvent rester naturels alors que les enduits ciment doivent être peints dans la plupart des cas.

En restauration il est important que la maçonnerie de pierre respire. L'enduit et son traitement de surface doivent donc permettre de laisser passer air et vapeur d'eau.

De ce fait, les peintures de ravalement à la "Pyolite" dont l'une des particularités est l'imperméabilité sera évitée. Ces peintures seront réservées aux enduits de maçonnerie récente.

Les enduits de synthèse rendent uniformes les surfaces ainsi traitées.

Sur les maçonneries existantes constituées de pierres et d'enduit souvent réalisées avec du sable de mer, le salpêtre repoussera les peintures imperméables et élastiques.

Sur ces maçonneries, les peintures acryliques microporeuses, moins étanches, laisseront passer l'air et une partie de l'hygrométrie ambiante.

Leur microporosité favorisera la patine en laissant s'y développer les mousses

## COMMUNE DE L'ÎLE AUX MOINES

**15 ABRI DE JARDIN**

De par ses dimensions restreintes et sa situation le plus souvent isolée, un soin particulier sera apporté dans le traitement de son volume et de ses proportions, ainsi que dans le choix des matériaux et de son implantation sur le terrain.

**IMPLANTATION**

Son isolement sur une parcelle est à éviter. Il sera préférable de le rapprocher de la construction principale, ou d'autres constructions. S'il est assez proche d'un autre bâtiment, il sera souhaitable de le relier par le biais d'éléments construits tels que muret, mur, abri bois, ou par un ensemble végétal.

**VOLUMES**

La simplicité sera privilégiée. Le volume sera en rapport avec les constructions voisines ou avec celle à laquelle il est rattaché.

Le type "chalet bois" avec débords de toitures importants, trop largement répandu, ne saurait être associé qu'à une habitation de type villa de vacances. La hauteur d'égout sera à minimiser afin de réduire l'importance du volume.

**OUVERTURES**

Les proportions définies pour les autres constructions peuvent être respectées. Les ouvertures et particulièrement les portes d'accès sauront respecter les proportions restreintes des petites constructions. Des hauteurs de portes de 1,75 à 1,90 m peuvent suffire au bon accès de ces abris.

**MATERIAUX**

L'association de matériaux dans les proportions 1/3 – 2/3 est préférable au "tout bois" ou "tout maçonné". Cela afin de diminuer l'aspect monobloc et d'équilibrer le volume. (Soubassement pierre ou maçonné associé à un bardage bois, etc...).

Dans le cas de construction bois, celui-ci ne devrait pas rester naturel, ou de couleur claire (protection incolore). Son traitement de surface devra l'inscrire dans la végétation et le site au même titre que le sont les "baraques" d'ostréiculture.

**TOITURE**

En rapport avec le bâtiment principal, les deux versants auront une pente identique, et comprise entre 30 et 45°.

La couverture ardoise sera également préférée.

Eviter le faîtage en tuiles rouges dont les dimensions seraient sur-dimensionnées sur un volume aussi restreint. Le faîtage en ardoises, lignolet, et éventuellement en tuiles de couleur foncée est le mieux adapté.

## COMMUNE DE L'ILE AUX MOINES

### 16 HAIES, MURS ET MURETS

Plusieurs types de clôtures sont envisageables suivant le site sur lequel elles sont édifiées.

#### HAIES VEGETALES

Le simple talus de pierre noyé dans la terre suffira à délimiter une parcelle située en zone naturelle. (En bordure de voie ou en limite séparative).

Une haie plantée sur ce talus protégera des vents et des regards, tout en respectant le site. Elle pompera l'excédant d'humidité du sol et procurera une fraîcheur appréciée à la belle saison.

#### MURETS

Ils seront montés de préférence en pierres sèches ou en pierres liées entre elles à l'intérieur du mur, le parement restant non rejointoyé (plus adapté en milieu naturel).

Dans les zones construites, la pierre rejointoyée ou appareillée est préférable.

Un complément de protection peut y être apporté sous forme de haie, grillage de couleur verte, ou de bois.

#### MURS

On se référera à la réglementation du POS suivant la zone où se situe la propriété.

En zone peu construite, un mur de 1,80 m peut bloquer l'horizon pour la plupart des gens. Dans la mesure du possible on préférera un mur de moindre hauteur, ou une haie végétale.

#### FINITIONS

La pierre sera de préférence laissée apparente, à joints "secs" ou rejointoyée.

S'ils sont enduits, les enduits talochés grossièrement, évitant les arêtes vives, seront les mieux adaptés.

La partie haute du mur pourra être amincie afin d'en réduire visuellement la hauteur.

La brique qui pourrait être employée pour les couronnements (dessus de mur et muret), n'est pas adaptée aux différents styles d'architectures que l'on rencontre sur l'île. Seules certaines villas de vacances existantes intègrent quelques éléments de brique en décoration.

En restauration et même lors d'une nouvelle édification de mur ou muret, il sera intéressant de conserver les écarts d'alignements dus à la topographie naturelle du lieu, sans chercher à exécuter un ouvrage tiré au cordeau.

De même qu'au droit des portes et des portails, un pilier ou un réhaut de mur animera mur ou muret.

## COMMUNE DE L'ILE AUX MOINES

### 17 LA COULEUR

#### PERCEPTION DE LA COULEUR DANS L'ARCHITECTURE

La diversité des matériaux de construction, leur texture, les variations de l'éclairage et l'influence des dominantes chromatiques de l'environnement (végétal et minéral), sont autant d'éléments qui influent sur la perception que nous avons de la couleur d'une construction, d'un groupe de maisons ou d'un ensemble habitat/paysage.

Il existe une gamme de couleurs "spontanées" définie par le paysage et les matériaux propres à chaque région. Elles occupent la plus grande partie du paysage chromatique puisqu'elles sont présentes à travers le végétal et le minéral.

A cela s'ajoute une gamme de couleurs rapportées en plus petite quantité, de façon ponctuelle, dont les teintes sont issues de la tradition, et d'un certain code social. (Son emploi peut permettre de s'afficher, de se différencier, ou au contraire de se fondre dans la communauté). Ses supports de prédilection sont les éléments secondaires d'une construction – menuiseries, volets, soubassements, encadrements, clôtures...

Le rapport entre ces deux grandes familles de couleurs en architecture est primordial, et constitue la base et l'originalité du paysage chromatique d'un site.

Il est donc important d'analyser cet environnement chromatique, et d'en respecter (ou d'en retrouver!) l'harmonie en accordant un nouvel apport de couleur, qu'il soit de moindre importance ou non.

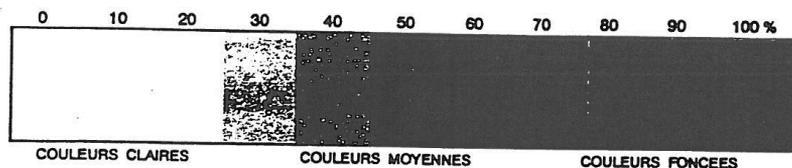
#### ANALYSE DE LA COULEUR

Pour aborder le problème du choix et de l'intégration de la couleur en architecture, il est important de rappeler les éléments qui la définissent, et les moyens que nous avons pour les accorder entre elles.

La couleur peut être définie par:

- ▶ Sa tonalité, (teinte), qui correspond au nom de la couleur. Il faut toutefois prendre avec réserve la dénomination exacte d'une couleur. En effet le terme peut varier d'un fabricant à l'autre pour désigner une même couleur.
- ▶ Sa luminosité, (ou valeur lumineuse), peut être facilement déterminée en rapprochant la couleur à une gamme de gris. Chaque couleur correspondra à un gris. Ainsi 2 couleurs pourront être ton sur ton si elles correspondent sensiblement à un même gris. Leur contraste sera accentué si l'une se rapproche d'un gris clair, et l'autre d'un gris foncé.

#### ECHELLE DES CONTRASTES:



- ▶ Sa saturation, (ou pureté), en incorporant à la couleur du blanc, du noir, ou une autre couleur, on obtient un grand nombre de variantes dans une même tonalité que l'on nomme camaïeu.

**L'éclairage et la texture du support influent sur l'aspect de la couleur:**

Hormis l'éclairage que nous ne pouvons contrôler que difficilement puisqu'il est d'ordre naturel, il est indispensable de procéder à une analyse du site et des éléments colorés le constituant. Ainsi un enduit de façade reprenant les tonalités proches de celles qui constituent le site, participera à l'intégration d'un volume dans un paysage naturel tel que les zones peu construites, alors que dans les zones construites, les façades accepteront plus facilement un contraste plus prononcé.

## COMMUNE DE L'ILE AUX MOINES

La texture est l'un des principaux moyens qui nous permettra de "jouer" avec une même couleur, et dont il faudra tenir compte dans le choix de la teinte. Une surface lisse est beaucoup plus réfléchissante qu'une surface rugueuse (à matière). Par conséquent une même couleur paraîtra plus claire sur une surface lisse, et plus foncée sur une surface rugueuse. Cet élément est à prendre en compte lors du choix de couleur sur nuancier.

### CHOIX DES COULEURS

Lors du choix des couleurs d'une construction il faudra:

- Analyser l'environnement, le site immédiat, et les constructions voisines.
- Evaluer le rapport de surfaces sur lesquelles la couleur intervient. (Les couleurs claires pour les grandes surfaces, et les couleurs plus soutenues en moindre proportion).
- Etudier le rapport de contraste entre les différentes couleurs envisagées. (A l'aide de l'échelle de contraste).
- Tenir compte des matériaux, naturels ou non, de leur texture et de leur vieillissement.
- De l'importance des volumes et de la complexité plus ou moins prononcée de la construction.

### DOMINANTES DE MATERIAUX NATURELS

Lors d'une restauration ou d'une construction laissant les matériaux naturels apparents, le choix de la couleur ne concernera que les éléments architecturaux de moindre importance, mais cet apport de couleur, aussi minime soit-il, sera déterminant sur l'impact visuel que l'on aura de la construction.

On prendra en compte la modification des couleurs "naturelles" avec le vieillissement du matériaux (patine, lichen...). Ce vieillissement peut être plus ou moins rapide suivant le matériau considéré (bois naturel, pierre, ardoises...).

La pierre s'accommode fort bien d'une large gamme de couleurs allant du très clair aux couleurs soutenues. Il conviendra toutefois de respecter le rapport de surface pour ne pas assombrir une façade de pierre avec de trop nombreuses surfaces colorées, ainsi que de respecter les écarts de contraste nécessaires à un bon rapport entre deux teintes. (Voir "Echelle des contrastes").

Les couleurs sombres auront intérêt à être assez pures alors que les couleurs claires s'accommoderont plus facilement d'être "cassées".

### MATERIAUX DEVANT ETRE PEINTS

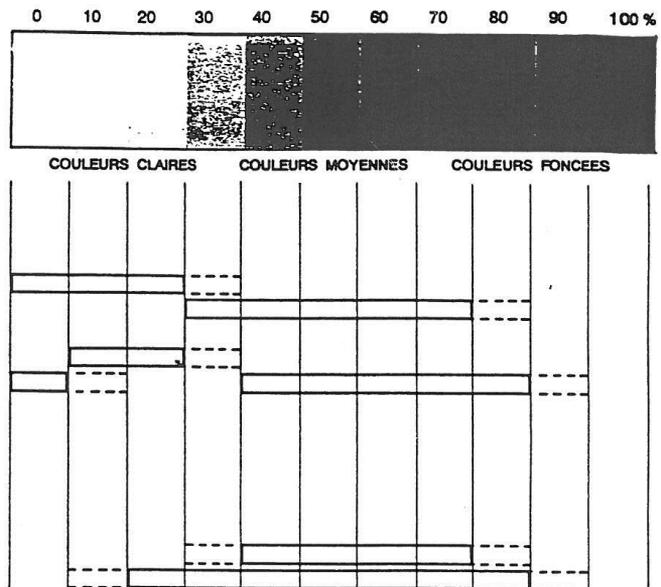
En zone construite, il n'est pas nécessaire de reprendre systématiquement les mêmes teintes que celles des constructions voisines. (Ce qui contribuerait à accentuer une certaine monotonie chromatique sans vie). Les teintes peuvent être différentes, mais le rapport de luminosité entre elles doit être maîtrisé. Le contraste entre 2 ou 3 couleurs de façade devra rester doux et non agressif, celui des couleurs ponctuelles pourra se permettre une certaine liberté, à condition de rester dans un cadre de contraste acceptable. (Voir "Echelle des contrastes").

### EVALUATION DES RAPPORTS DE CONTRASTES ENTRE DEUX OU PLUSIEURS COULEURS

Quelle que soit l'origine de la couleur, sa teinte ou son degré de saturation, il est possible d'en évaluer sa luminosité en la rapprochant d'une gamme de gris allant du blanc (0 %) au noir, (100 %). (Pour les matériaux constitués d'un camaïeu de couleurs (pierre), ce sera la luminosité moyenne que l'on prendra en compte en prenant un certain recul pour pouvoir l'évaluer plus facilement).

Il sera donc possible de définir l'écart de contraste souhaitable entre deux ou plusieurs couleurs suivant qu'elles seront appliquées sur un petit ou grand volume, ou que la couleur doit côtoyer des matériaux naturels.

## COMMUNE DE L'ILE AUX MOINES

ECHELLE DES CONTRASTES:

D'une manière générale, l'écart entre une couleur de façade (la plus importante en surface) et la couleur ponctuelle devrait être compris entre 20 et 60 %.

Exemple:

Une façade de couleur claire correspondant à un gris 10% pourra être mise en valeur par une couleur ponctuelle se situant entre 40 et 70 % sur l'échelle des contrastes.

# ANNEXE 3 - INVENTAIRE DE REFERENCE ARCHITECTURAL

relevé typologique sur  
l'île aux moines



relevés exécutés  
du 23-11-79 au 8-3-80  
par :

m-andreatta  
j-p arcile  
o-le dylio  
ph-sinquin



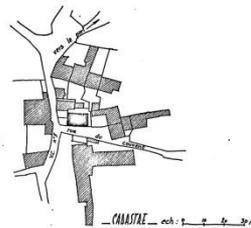
RUE DU COUVENT. maison de pêcheur



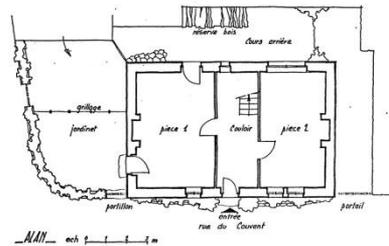
ÎLE AUX MOINES

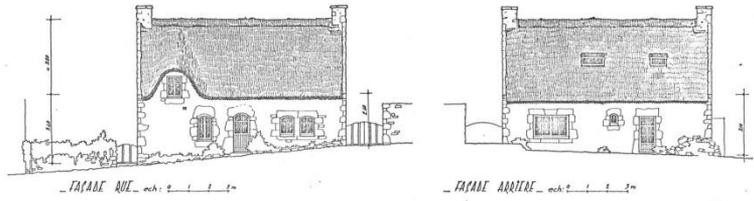
**SITUATION - DISTRIBUTION**

Situation sur l'île: au cœur du bourg, rue du couvent.  
 Accès en façade principale accès direct sur la rue,  
 en pignon, accès au jardinet. Le jardinet lui-même  
 ayant un portillon donnant sur le couvent.  
 accès à la cour arrière par l'arrière de la façade  
 arrière, et par un décalé interne le long du pignon.  
 Distribution générale: un couloir dessert deux pièces de  
 part et d'autre de celui-ci, chacune munie d'une  
 cheminée. Un escalier dans le couloir dessert l'étage  
 accolé à la paroi voisine, un petit jardin se trou-  
 ve bordé par le pignon et un muret de pierre.



ANNEE éch. 1/1000



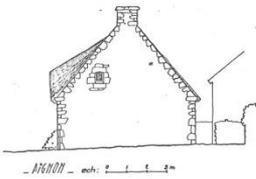
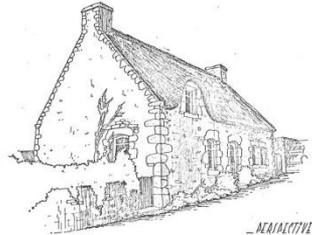
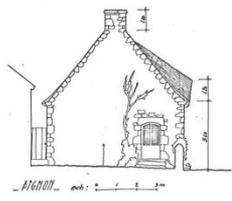
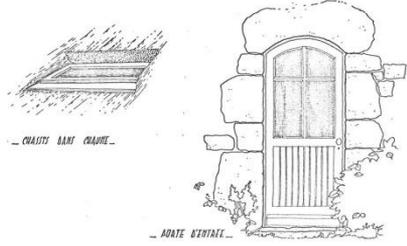


**CONSTRUCTION**

Murs : en moellons de grand avec entourage, pierres d'angle et chevrons en pierres de taille. Un enduit partiel laisse par en haut les pierres apparentes.

Toiture : à deux versant, elle est en charme avec une lucarne en façade avant et deux chéneaux au versant arrière.

ouvertures : Seule la porte principale et une fenêtre située à ses côtés paraissent d'origine. Les dimensions des vitres ont été respectées.



**OBSERVATIONS**

Nous avons à faire à une habitation dont les fonctions et l'aspect général ont été totalement romancés.

Malgré un ensemble à première vue cohérent, certaines erreurs dénature le caractère simple d'un bâtiment de ce type.

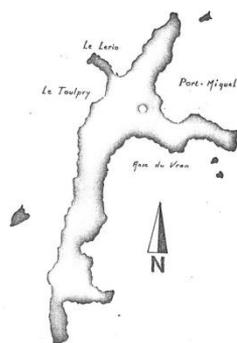
Sans doute cette modeste habitation ne comportait pas tant d'ouvertures, notamment la fenêtre au niveau et la lucarne trop haute, utilisant probablement que de simples baies plus hautes que large, pour la première, et situées plus bas pour la seconde.

Les plus hautes des pierres de taille rapportées sont trop rectilignes pour se confondre avec l'ancienne maçonnerie. Il en est de même pour les ouvertures de la façade arrière.

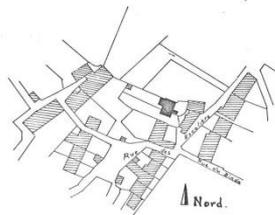
Quant à la couverture, elle aussi est trop rectiligne. Évidemment les chéneaux au versant arrière (bien que n'étant pas courants en couverture de ce type) ont été correctement traités puisqu'ils ne sont pas visible des deux vers.



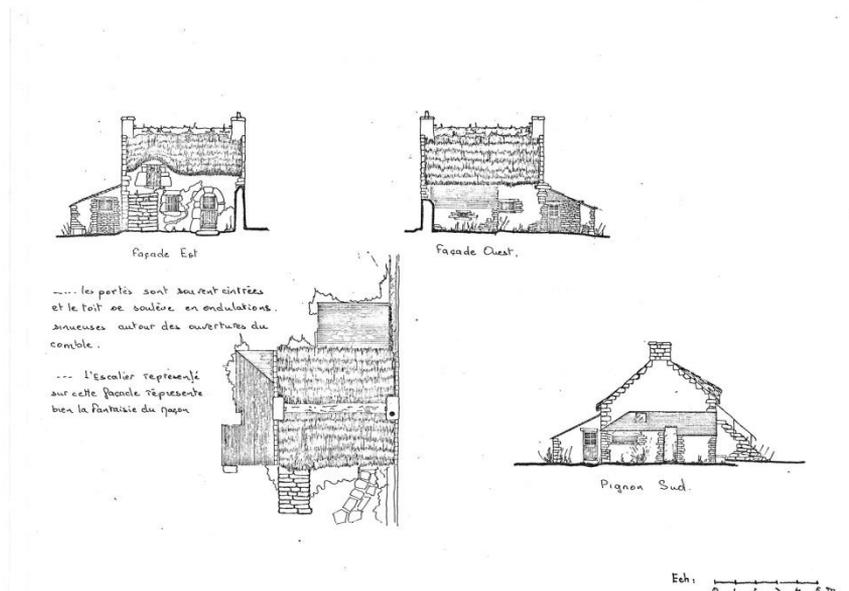
COZ TY PLOUZ maison de pêcheur



~ ILE AUX MOINES ~

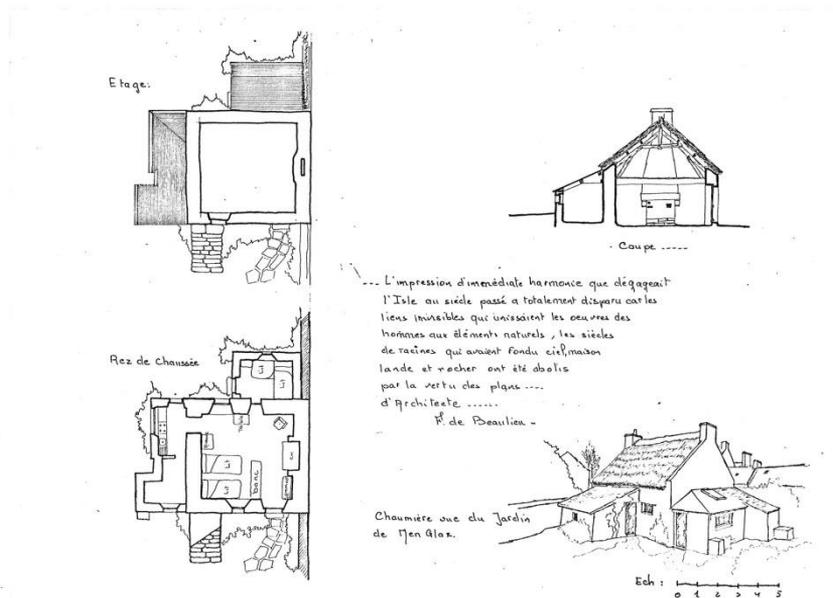


Historique. Portiau larités -  
 Petite chaumière ancienne de la fin  
 du XVIII<sup>e</sup> siècle située juste en arrière  
 de celle de Ty-Pourvus -  
 ... des façades blanches chaulées en  
 harmonie avec celles de pierre sèche ...



... les portes sont souvent cintrées et le toit se soulève en ondulations sinuantes autour des ouvertures du comble.

... L'escalier représenté sur cette façade représente bien la fantaisie du paysan.



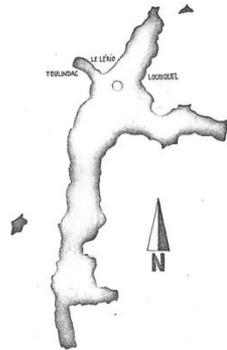
... L'impression d'immédiate harmonie que dégageait l'île au siècle passé a totalement disparu car les liens invisibles qui unissaient les œuvres des hommes aux éléments naturels, les siècles de racines qui avaient fondu ciel/maison/lande et vacher ont été abolis par la vertu des plans... d'architecte.....

H. de Beaulieu

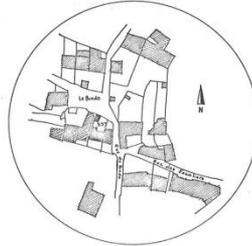
Chambre oue du Jardin de Hen Glas.



keravel maison de pêcheur



~ ILE AUX MOINES ~



**SITUATION-ACCES**

LE GROUPE DE MAISONS EST SITUÉ SUR UNE ALLEE EN PENTE DE TERRAINANT PAR UN CÔTÉ DE SAC. IL TOURNE LE DOS (CÔTÉ JARDIN) A LA PLACE DU "BUNDO" PRÉSENTANT AINSI DES FACADES PRINCIPALES AU SUD. 3 DES 15 MAISONS SONT ENCORE OCCUPÉES (CONSTRAINTES).

**FONCTIONNEMENT - CONSTRUCTION.**

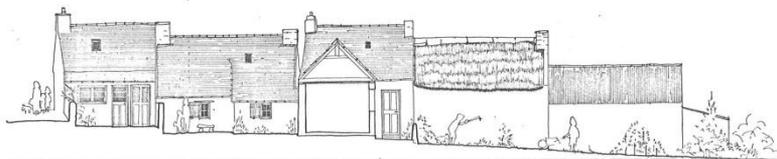
"KERDEAN" DONT NOUS DONNERONS LES PLANS EN PARTICULIER A TRÈS BIEN ÊTRE RENDUE INTÉRIEUREMENT ET EXTERIEUREMENT CONSERVANT LES CARACTÉRISTIQUES CONSTRUCTIVES DE L'ÎLE. KERDEAN EST ACTUELLEMENT EN LOCATION SAISONNIÈRE.

**HISTORIQUE - PARTICULARITÉ.**

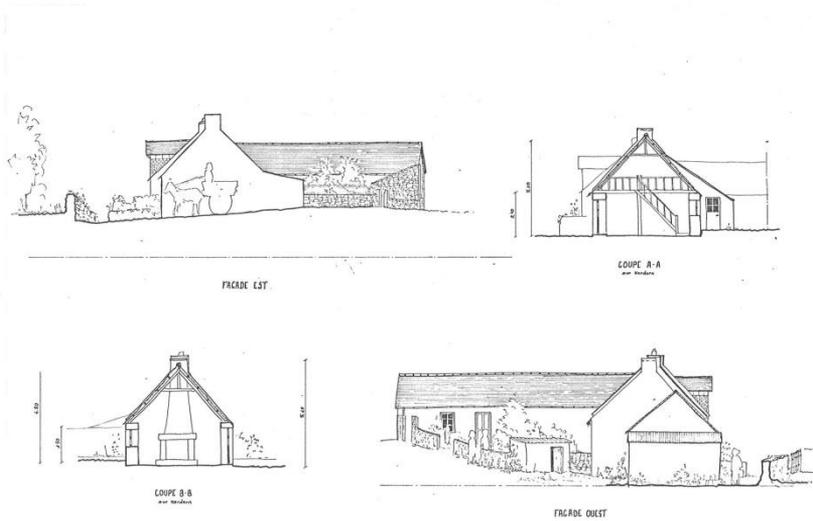
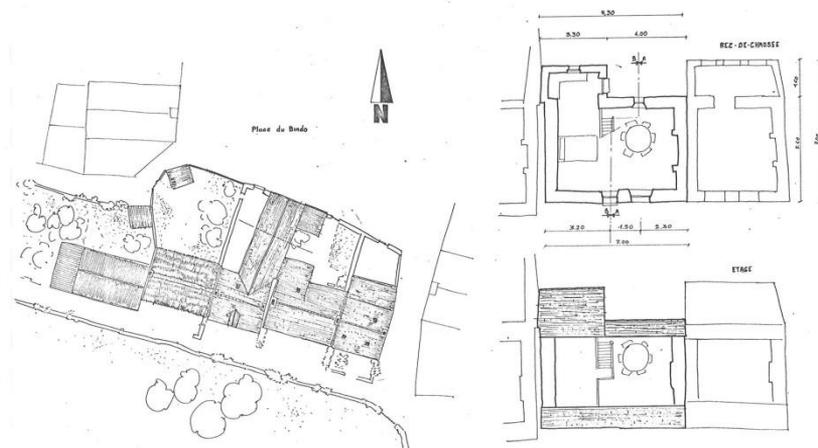
SUR LE LINTAO DE LA PORTE EST INSCRIT LA DATE DE "1720", CE QUI S'INTERPRÈTE SI CETTE MAISON NE PRÉSENTE PAS D'UNE AUTRE CONSTRUCTION ROMAINE, QU'À VUE, C'EST 300 ANS. KERDEAN EST UNE DES MAISONS LES PLUS ANCIENNES DE L'ÎLE.  
L'AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR EN RÉZ-DE-CHAUSSÉE CONTRIBUE SÉRIÈREMENT AU CONFORT ET À L'ESTHÉTIQUE DE L'HABITATION.



FACADES SUD.

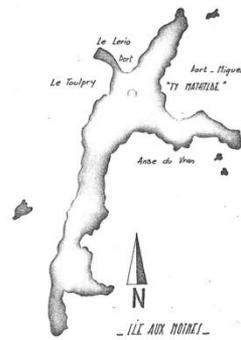


FACADES NORD. (Plan de base).

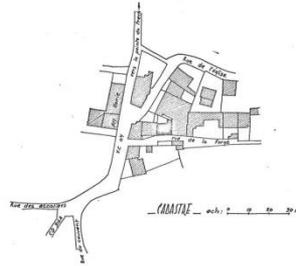




- ty machiloe - maison de pêcheur



— ILE AUX MOINES —

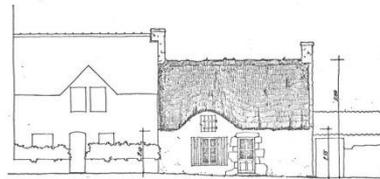


— PLAN — éch: 1 : 200

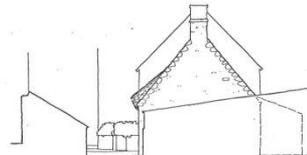


— Aue de la forge —

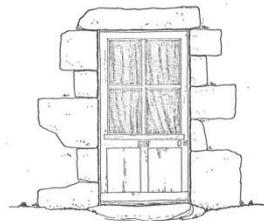
**SITUATION - DISTRIBUTION**  
 Situation sur l'île: Au sud du bourg, rue de la forge.  
 Accès: Accès direct sur la rue, de l'autre côté de celle-ci; se trouve une petite cours clôturée par un muret bas de pierres.  
 Distribution générale: elle est des plus simples; la porte d'entrée ouvre sur la pièce principale, les autres pièces, autour du foyer, toutes les activités journalières. Une chambre de bois se situe côté sud de la chambre. Une petite porte donne accès à une cours arrière. Enfin un cellier accolé au bâtiment existant et simple volume.



— FACADE AUE — éch: 1 : 20

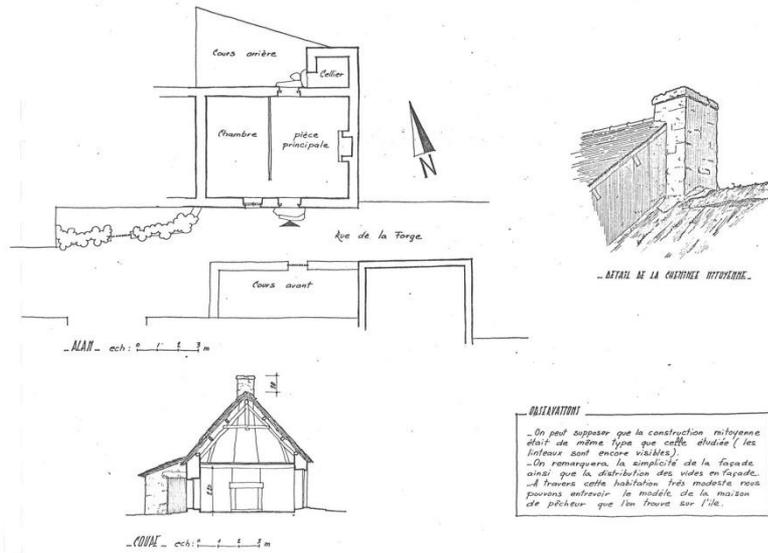


— AVENUE — éch: 1 : 20



— PORT NATUREL —

**CONSTRUCTION**  
 murs: en moellons avec encadrements, chevonniers en pierres de taille. Seul les pignons et les sautoirs de cheminée sont en pierres appareillées. la façade rue à été enduite et passée à la chaux.  
 Toiture: à deux versants, elle est en chaume avec une gerbière en façade rue.  
 Ouvertures: Cette habitation n'ayant pas été remaniée, les ouvertures ont gardés leur grande simplicité quant à leurs positions et leur aspect.

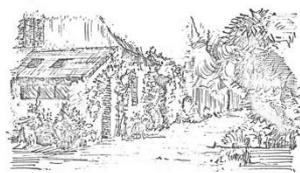


**OBSERVATIONS**

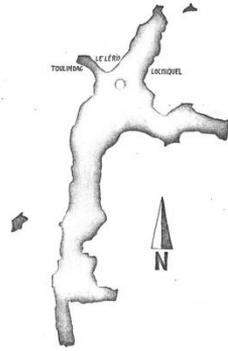
On peut supposer que la construction ritvoienne était de même type que celle divisée (les intèrieurs sont encore visibles).

On remarquera la simplicité de la façade, ainsi que la distribution des vides en façade.

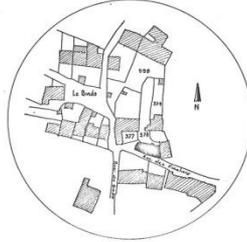
À travers cette habitation très modeste, nous pouvons entrevoir le modèle de la maison de pêcheur que l'on trouve sur l'île.



Œy BOURUIS maison de pêcheurs



~ ILE AUX MOINES ~



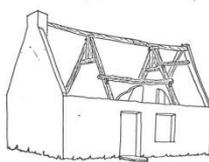
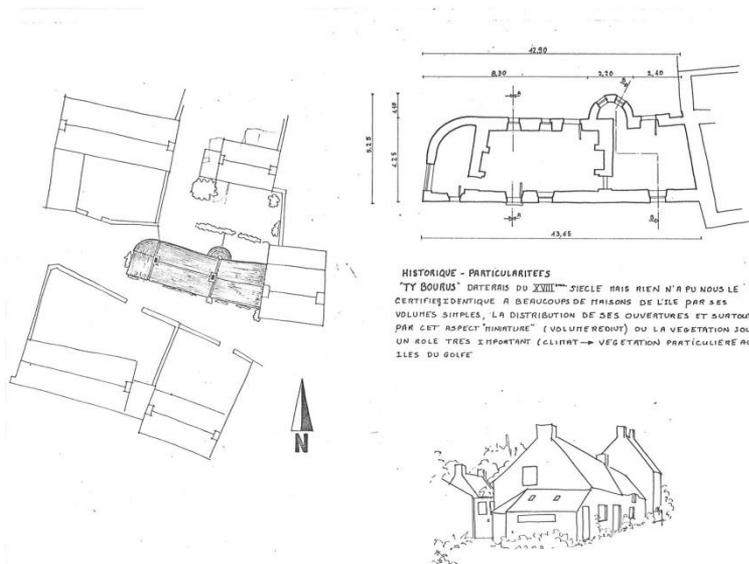
**SITUATION-ACCES**

"TY BOURBS" EST UNE ANCIENNE MAISON DE PÊCHEURS ACTUELLEMENT RESIDENCE SECONDAIRE. ELLE EST SITUÉE SUR LA RUE DES ÉCLAIRIERS TRÈS FRÉQUENTÉE PAR LES PRODIGÈRES QUI VIENNENT DU PORT ET VONT AU CÔTÉ DU VILLAGE "TOUT PÊCHE". SON JARDIN DERRIÈRE SON VOLAIE EN FONTAINE MAISON CARACTÉRISTIQUE CORNÉTIQUE PAR LES ILIENS.

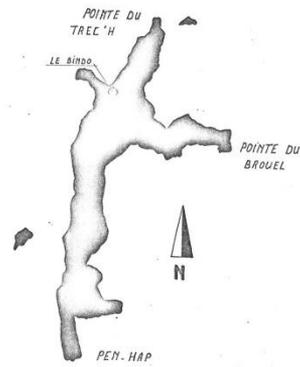
**FONCTIONNEMENT- CONSTRUCTION .**

L'ENSEMBLE EST CONSTITUÉ PAR 2 PETITES MAISONS ASSEMBLÉES EN UNE SEULE, LA RENOVATION ( 2 APPENTIS ) A SU GARDER LE CARACTÈRE TRADITIONNEL : MURS DE PIERRES SÈCHES, MURS BLANCS, OUVERTURES, VEGETATION...

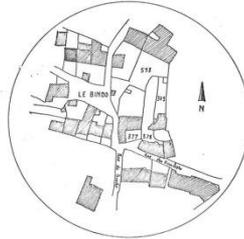




Le Birzo maison de pêcheur



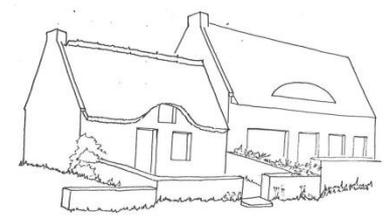
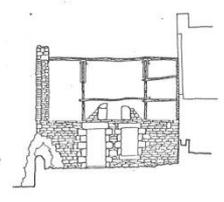
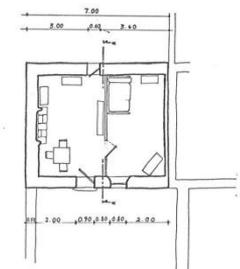
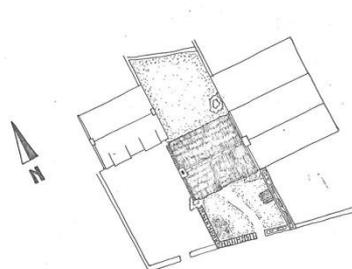
~ ILE AUX MOINES ~

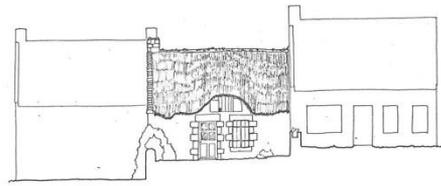


**SITUATION - ACCES.**  
 LE PETIT BINDA EST SITUÉ DANS LE BORG, SUR LA PLACE DU BINDA À LAQUELLE ON ACCÈDE PAR UN ESCALIER QUI VIENT DU PORT. CETTE PLACE EST TYPIQUE PAR LES MAISONS TRADITIONNELLES QUI L'ENTOURE.

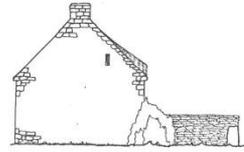
**FONCTIONNEMENT - CONSTRUCTION**  
 LE PETIT BINDA EST UNE CHAUMIÈRE D'ÉDIFICATION. LE REZ DE CHAUSSEE EST DIVISÉ EN SAILE CARRÉE AVEC LARGE PORTE ET D'UNE PIÈCE QUI SERAIT DE CHAMBRE À COUCHER. ON ACCÈDE À LA CHAMBRE PAR UNE ESCALIER.  
 LES MURS SONT ÉLEVÉS EN GRANIT ET COUVERTS DE CHAUX. LES TOITS SONT ENCADRÉS DE PIERRES TAILLÉES. L'AMÉNAGEMENT COMPORTE DE DEUX JARDINETS ENTOURÉS DE HAUTES DE BIERRES SÈCHES.

ACTUELLEMENT LE PETIT BINDA EST EN RENOVATION, LA CHARPENTE EST APPARENTE ET L'ON PEUT VOIR L'ARRANGEMENT DES TOITS EXTÉRIEURS.

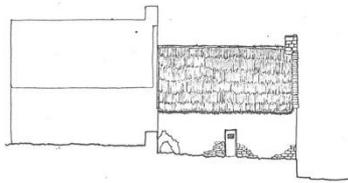




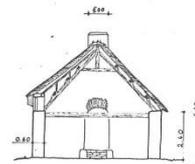
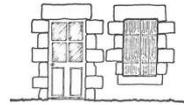
FACADE SUD



PIGNON OUEST



FACADE NORD

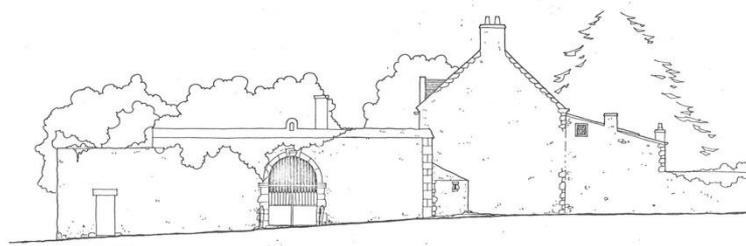


COUPE A-A

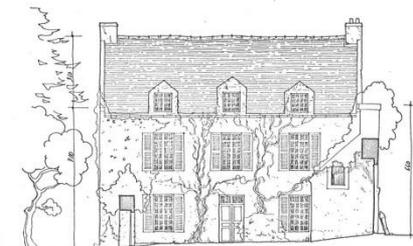


*MANOIR - maison de capitaine*





- FACADE RUE - éch: 1/100



- FACADE PRINCIPALE - éch: 1/100

**RESTAURATION INTERIEURE**

- Une vaste entrée dissout les deux grandes pièces principales du rez : un séjour-salle à manger, et un salon-bibliothèque. Dans chacune d'elle, une imposante cheminée y prend place. Si le séjour est sombre, on peut ouvrir sur l'extérieur, le salon-bibliothèque s'ouvre beaucoup plus largement sur le parc.

- Le premier étage se voit attribuer les différentes chambres. Enfin, un deuxième étage mansardé est éclairé par trois lucarnes.

- Accolé perpendiculairement à la façade principale, une cuisine avec son entrée dessert la salle à manger.

- Les pièces de service se regroupent en façade arrière donnant ainsi sur la cours de service.

- Face à la façade principale, nous trouvons une série de pièces servant de débarras. Le bâtiment donne lieu à la terrasse accessible de la cours.



- AIGNON (COTE COUR) - éch: 1/100

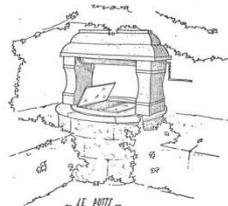
**CONSTRUCTION**

murs : en moellon de grand recouvert d'un enduit de ciment. Les encadrements de bois sont en pierres de taille. Certains murs (pignon, mur des remises et d'enceinte) ne sont pas enduits. En façade arrière certains li... ceux sont en acier.

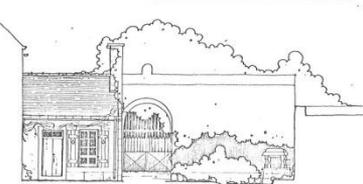
toiture : à deux versants pour le bâti... main principal, et d'un versant pour les deux bâtiments s'y ac... collant. La couverture est prin... cipalement en ardoise, à côté l'annexe en façade arrière est couverte en zinc.

Le groupe de toitures en fond de cours int... reçoit une terrasse

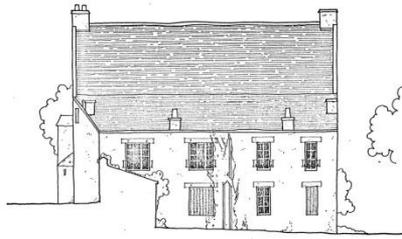
ouvertures : les ouvertures de la façade principale sont axées et alignées y compris les lucarnes. Le pignon ouvert est aussi aligné, sauf pour une fenêtre. Les ouvertures de bâtiment ann... re sont alignées.



- LE POTZ -



- FACADE ANNEXE - éch: 1/100



— FACADE ARRIERE — éch. 1/50



— PORTE STRAIE —

**RELEVATIONS**

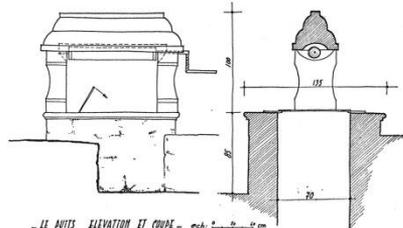
— Cette propriété caractéristique fort bien un type d'habitation que l'on rencontre également sur l'île: la maison de capitaine.  
 — Ces demeures appartenant aux officiers de la marine marchande, très souvent absents. Elles ont servi dans une vocation de résidence temporaire. À ce titre, on peut vraiment considérer qu'elles forment les ancêtres des villas modernes.  
 — Leurs silhouettes sont bien définies: murs d'enduit, corniches travaillées, socles de cheminées, et quelques ornements.  
 — Malgré leurs imperfections, ces demeures gardent néanmoins la simplicité de construction en vigueur sur l'île, ainsi que les matériaux.  
 — À ces importants bâtiments, s'ajoutent annexes et locaux de service nécessaires à une telle propriété.



— CORNICHE —



— FACADE ARRIERE — éch. 1/50

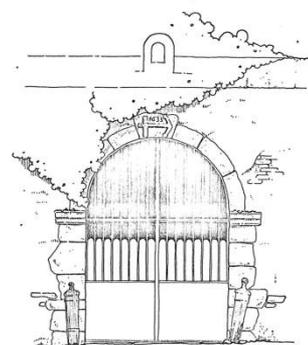


— LE PUIS — ELEVATION ET COUPE — éch. 1/20

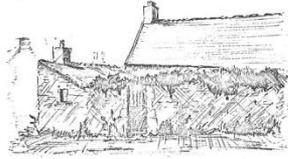
**RELEVATIONS**  
 — On notera le porche abrité de ses deux canons, de sa clef de voûte arrondie et datée, et de la niche au dessus de celle-ci.  
 — On remarquera aussi le puits, surélevé en pierre de taille situé dans un angle de la cour.



— PERSPECTIVE VUE DE LA RUE —



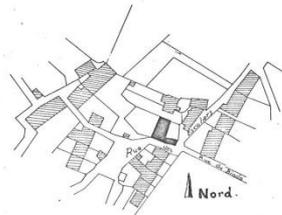
— PORTE —



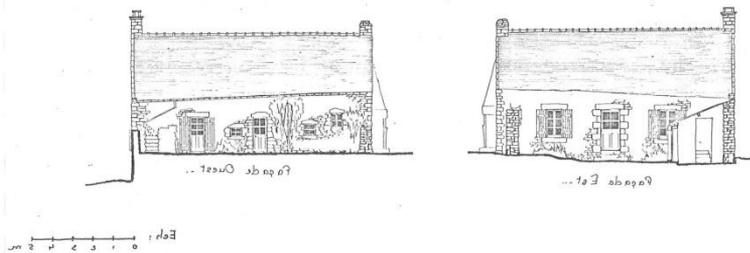
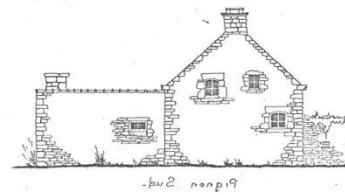
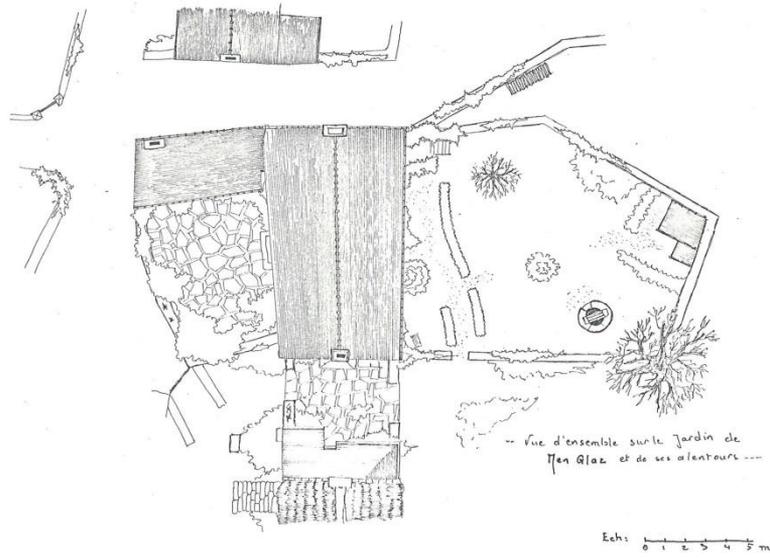
men glaz maison capitaine

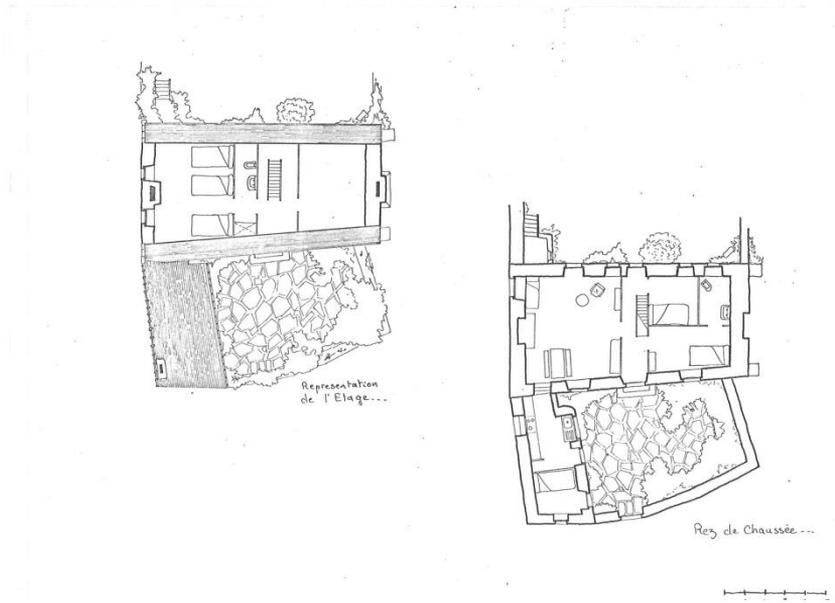


~ ÎLE AUX MOINES ~

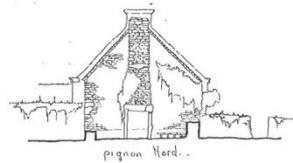
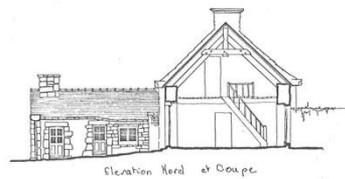


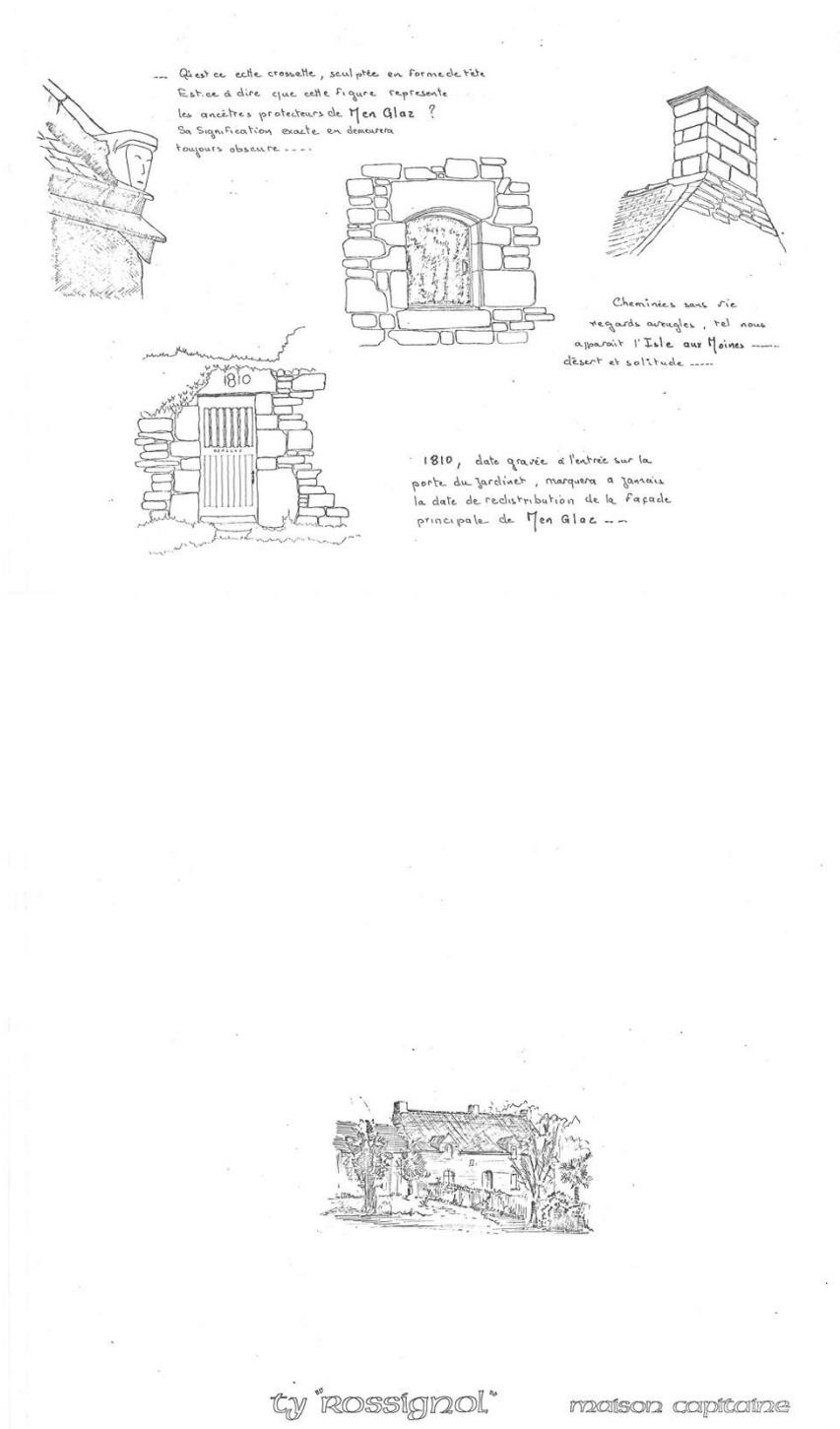
--- De la place du Bindo, limitée par ses hauts murs de pierre sèche, le large pignon de Men Glaz décoré de ses figures d'antan et percé de ses ouvertures s'offre au regard des emprunteurs de la Rue des Escaliers ---





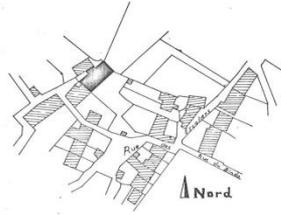
--- De la place du Bindo, on s'engouffre dans des ruelles très étroites auquel Men Glaz échappe aux regards indiscrets... les Jardins... y ajoutent la fantaisie et le parfum de ses fleurs sauvages...



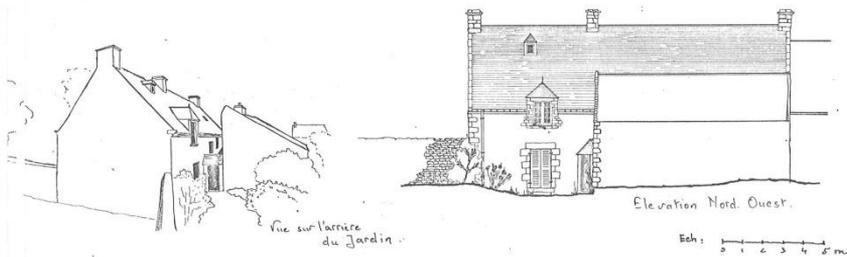
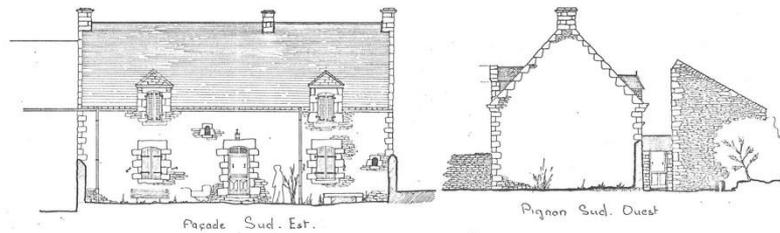


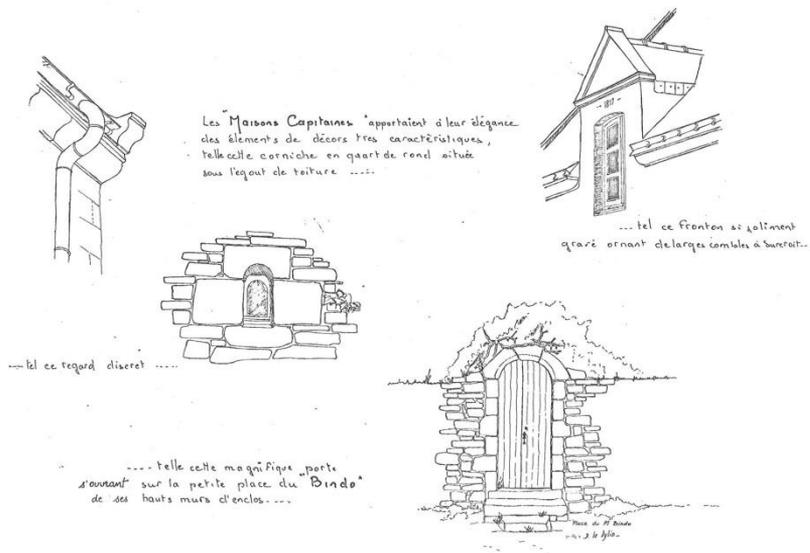
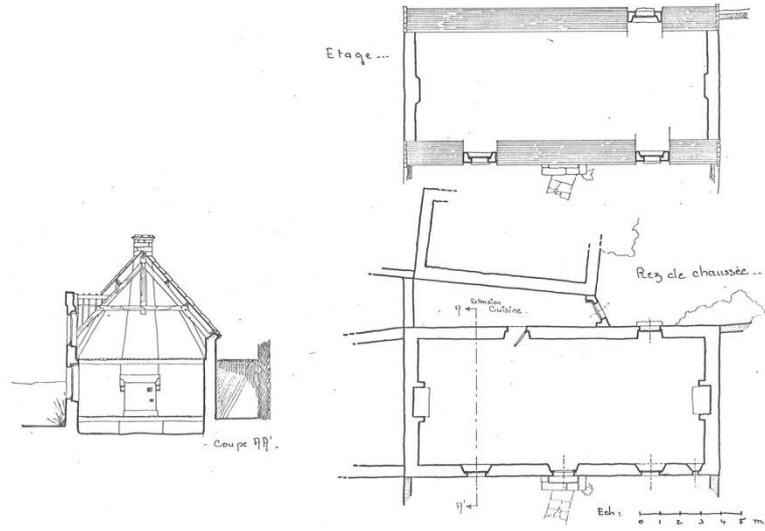


ILE AUX MOINES



Une permanence de style nous permet de parler d'un type particulier de maisons sur l'Ile aux Moines --- "La Maison Capitaine" qui témoigne d'une vocation de résidence déjà ancienne. C'étaient les résidences des capitaines au long cours ou au cabotage. Celle-ci date de 1817...



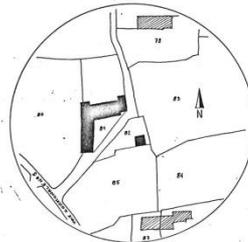




BEG ER BIL ferme



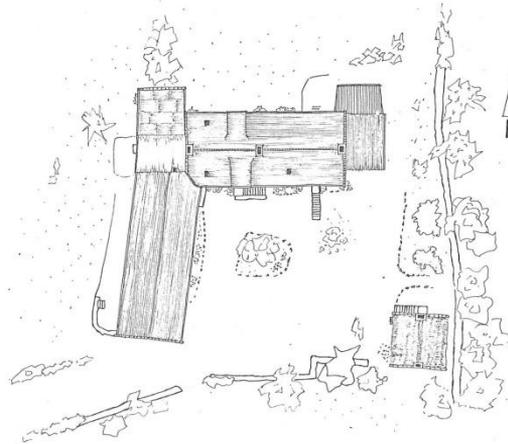
ILE AUX MOINES



**SITUATION - ACCES**

L'ANCIENNE FERME DE BEG ER BIL, ACTUELLEMENT RESIDENCE SECONDAIRE, EST SITUÉE AU LIEU DIT "LE GUIP" ER - LANNEC" SUR LE CHEMIN DE LA POINTE DE "PEN-HAP" RÉGION QUASI-DÉSERTIQUE OÙ QUELQUES FERMIERS VIENNENT PÂSSE-HER LA CAMPAGNE DONT LA VÉGÉTATION ET LE TERRAIN ACCIDENTÉ CARROUENT CES BATIMENTS. S'ILS EN INTÈGRENT SEULE À ENVIRON 30m AU DESSUS DU NIVEAU DE LA MER, PROCHE D'UNE CENTAINE DE M. SUR LA CÔTE EST DE L'ÎLE ELLE EST PROTÉGÉE DES VENTS DOMINANTS OUEST PAR DES RIDEAUX D'ARBRES.

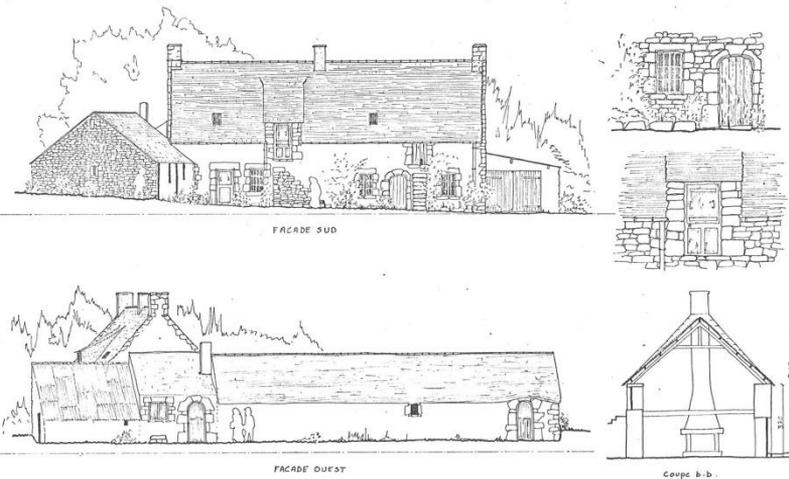
L'ACCÈS SE FAIT PAR UNE PETITE BOULE GOURDANNE (40 CM) PAR UN CHEMIN DE TERRE QUI DÉBOUCHE DIRECTEMENT DANS LA COUR. LES CLOTURES SONT CONSTITUÉES PAR DESTALUS DE 1m de HAUT.

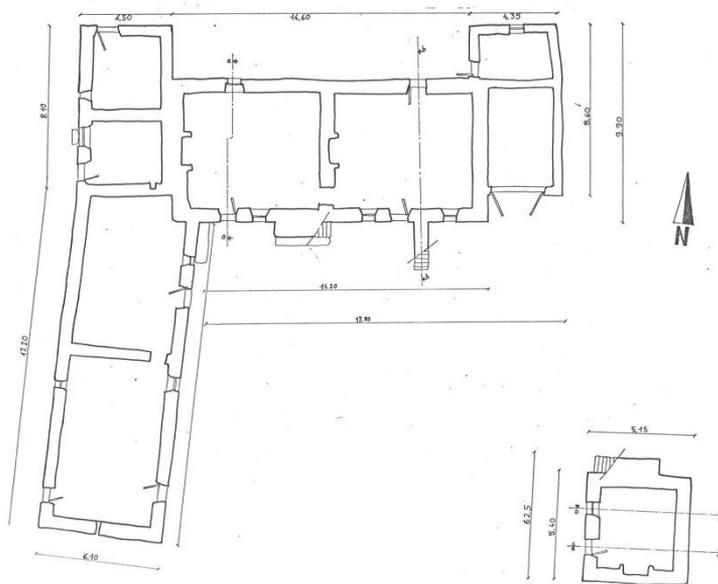
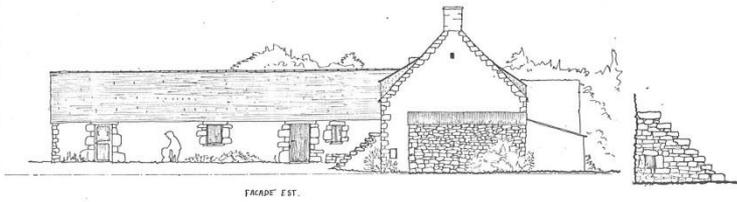
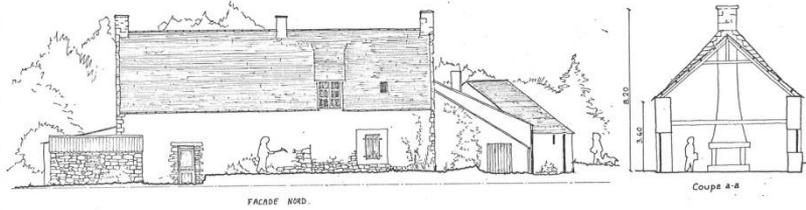
**FONCTIONNEMENT - CONSTRUCTION**

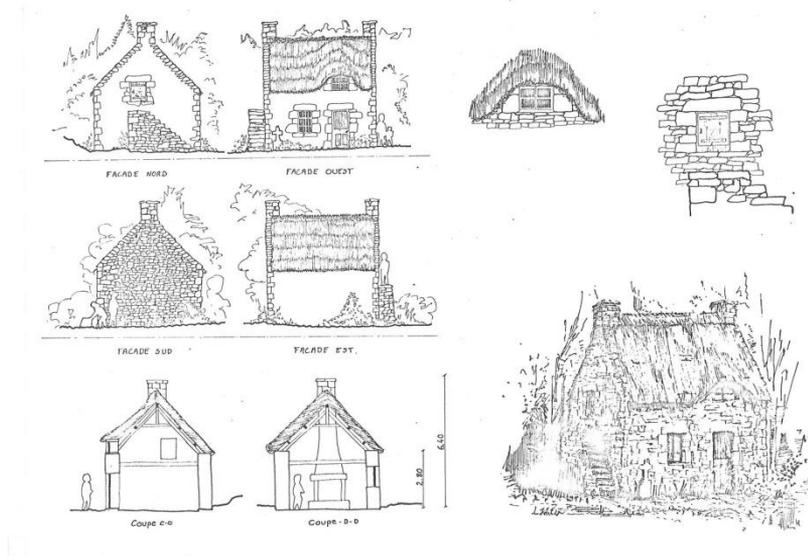
L'ENSEMBLE COMPREND 2 BATIMENT LONG EN ANGLE OUIR ET UN TROISIEME PLUS PETIT FACE A CETTE ANGLE, FORMANT AINSI UNE COUR CARRÉE.  
L'HABITATION EST LE BATIMENT LONG EXPOSE AU SUD, LE BATIMENT ACCOLÉ DERVAIT SANS DOUTE A L'ELEVAGE. LE PETIT BATIMENT EXPOSE A L'OUEST ET AIT UTILISÉ COMME HABITATION.  
LA CONSTRUCTION EST RÉALISÉ EN BOISLONS DE GRANIT AVEC LES ENTOURAGES D'OUVERTURES ET LES ANGLES EN PIERRES TAILLÉES. LES MURS PORTENT TARGES D'ENDUIT PAR ENDRITS.  
LA COUVERTURE INITIALEMENT EN CHAUBIE POUR LES 2 GRANDS BATIMENTS EST RÉALISÉ EN ARDOISE SE QUI A POUR CONSÉQUENCE UN DECROCHEMENT AU NIVEAU DES CHI CHEVADONNIÈRES ET AU FAITAGE (DIFFÉRENCE DE PENTE ENTRE CHARPENTE CHAUBIE ET ARDOISE). DEUX ESCALIERS MENANT AUX GRENIERS DONT L'UN PERPENDICULAIRE A LA FACÈDE.

**HISTORIQUE - PARTICULARITÉS**

BÈGE-R-BIL EST UNE DES PLUS ANCIENNES FERME DE L'ÎLE AVEC CELLE DE KEAGONNM PLUS AU NORD. L'ENSEMBLE DATERAIT DU XIII<sup>e</sup> SIÈCLE, DIVERSES SCULPTURES RONDEES SITUÉES SUR LES LINTAUX DE PORTES INDICQUERAIENT QUE CERTAINES PIERRES PROVIENDRAIENT DE SITE DAVIDIQUES.

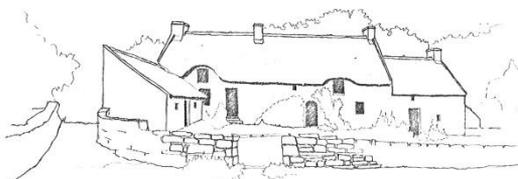
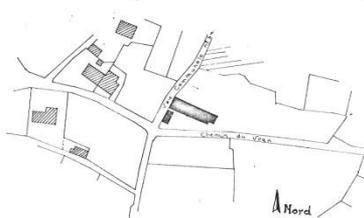




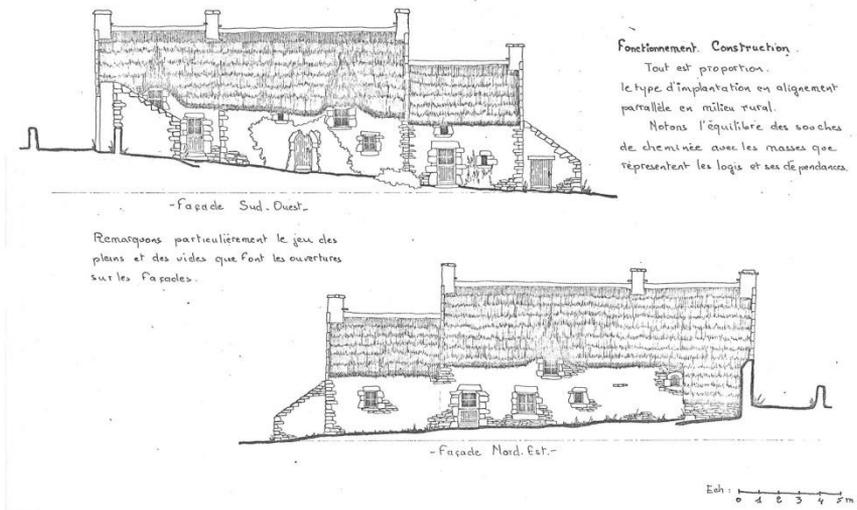
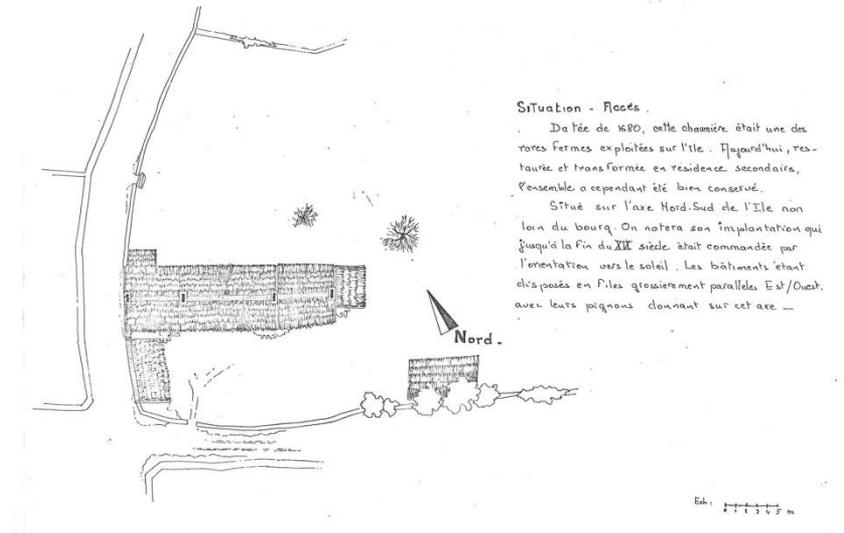


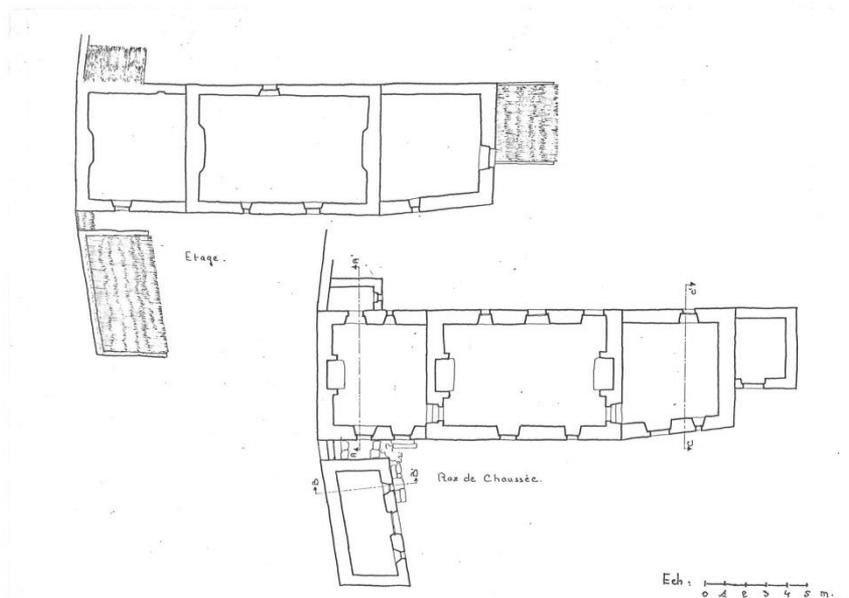
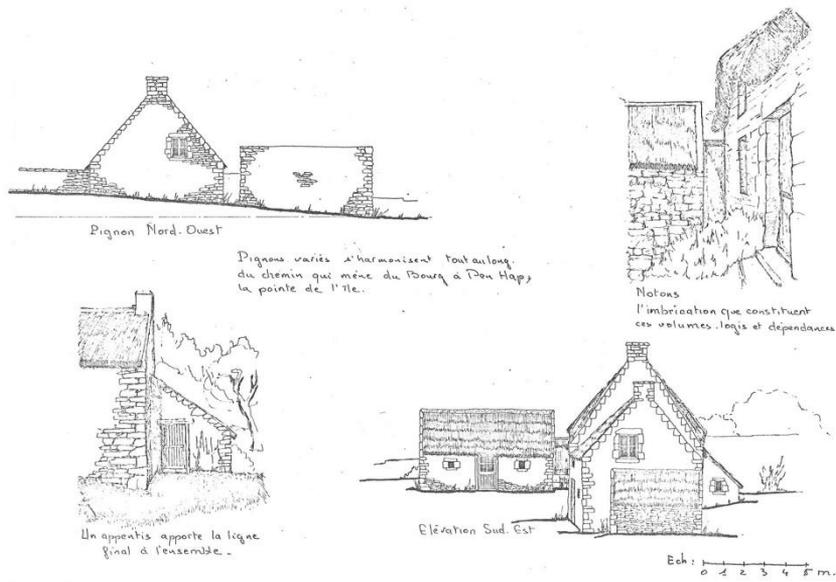


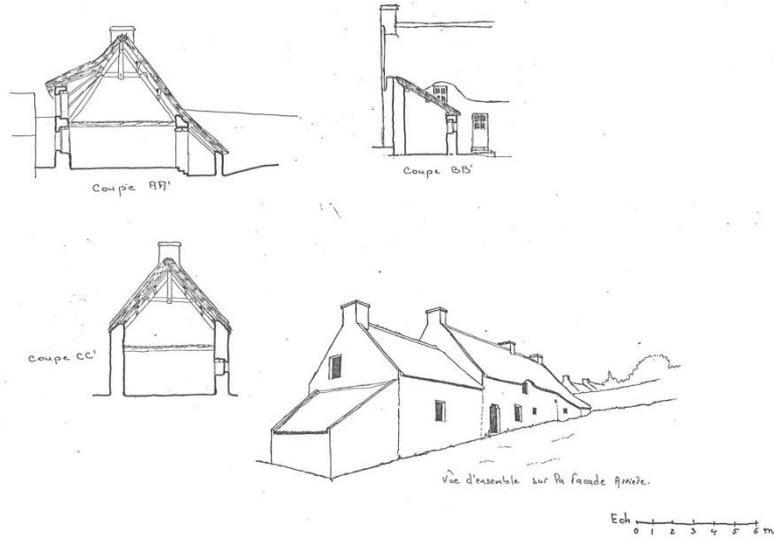
kergonan ferme



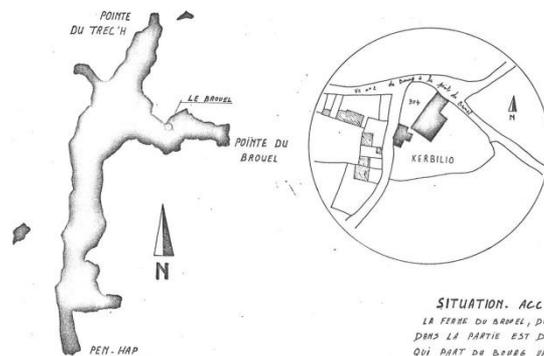
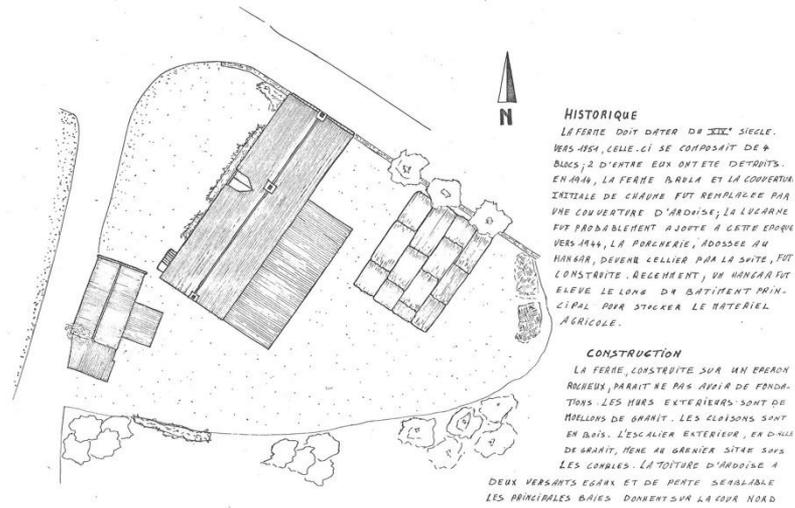
- Ferme de Kergonan -





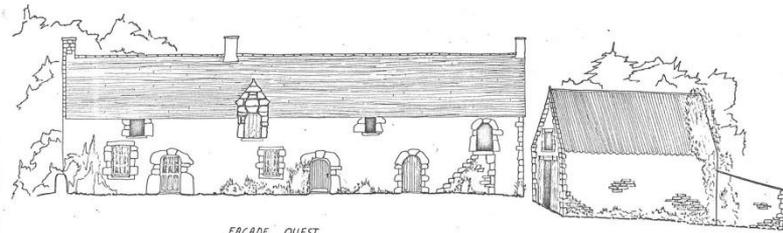


Le BROUËL ferme

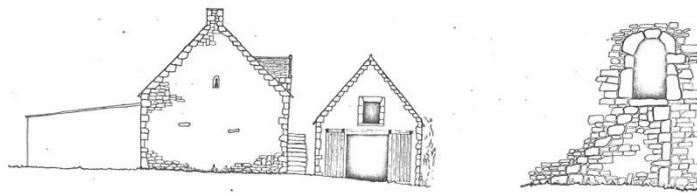


~ ILE AUX MOINES ~

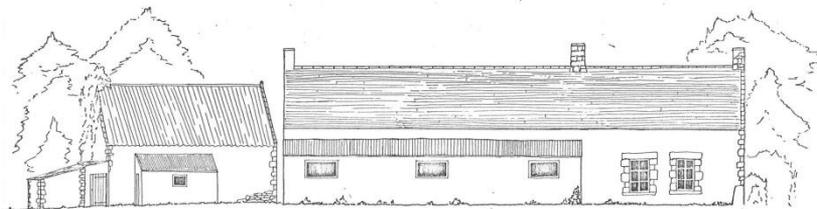
**SITUATION. ACCES**  
 LA FERME DU BARD, DISTANTE D'UN KM DE BARD, SE SITUE DANS LA PARTIE EST DE L'ILE. ON Y ACCEDER PAR LE CHEMIN QUI PART DE BARD VERS LA POINTE DU BARD. CONSTRUITE SUR UNE LEGERE PENTE, LA FERME SE TROUVE DANS LA PARTIE SUPERIEURE DE LA COUR. LE BATIMENT PRINCIPAL, ORIENTE S.O. N.E., EST FAIT AU CALP. LA FERME DISPOSE DE DEUX COURS: COUR NORD QUI SERT DE DESAEREMENT A L'ENTRÉE; COUR SUD, PLUS ABRITEE, OU L'ON TROUVE LE POUILLON ET LE POTAGER.



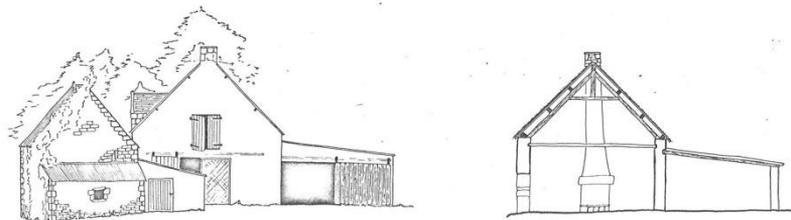
FACADE OUEST



PIGNON NORD

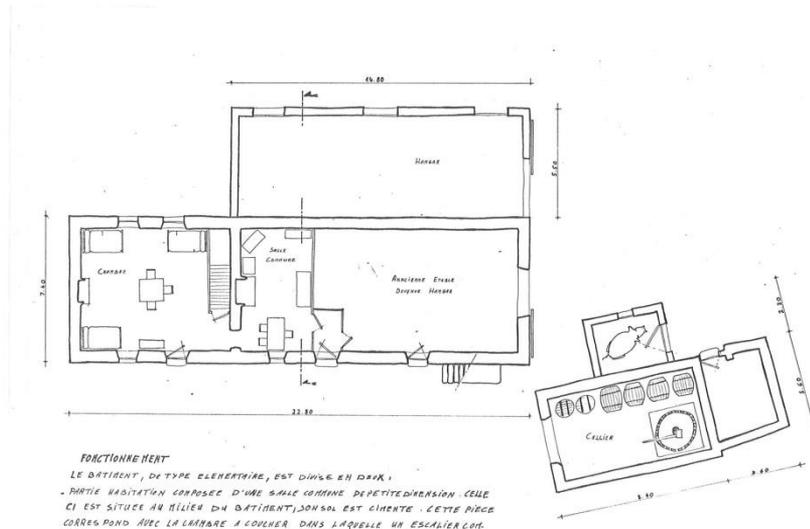


FACADE EST



PIGNON SUD

COUPE A-A

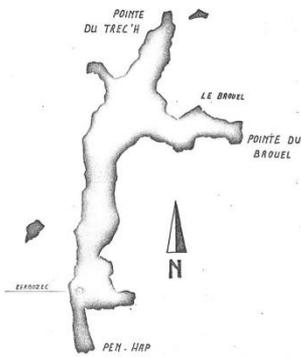


**FONCTIONNEMENT**  
 LE BÂTIMENT, DE TYPE ELEVENTHIRE, EST DIVISÉ EN DEUX :  
 - PARTIE HABITATION COMPOSÉE D'UNE SALLE COMME DE PETITE DIMENSION. CELLE CI EST SITUÉE AU MILIEU DU BÂTIMENT, SON SOL EST ÉLEVÉ. CETTE PIÈCE COMMUNIQUE AVEC LA CHAMBRE A COUCHER DANS LAQUELLE UN ESCALIER COMME HABITUEL AVEC LE DRENER. LE TOITURE EST ASSURÉ PAR LES DEUX CHEMINÉES.  
 - PARTIE HANGAR, APRÈS ÊTRE EN TERRE BÂTTE, ABRÛTE LA POUILLÉE ET DU MATÉRIEL. LE RANGON EXTERIEUR SEIT DE CELLIER ET DE RANGEMENT.

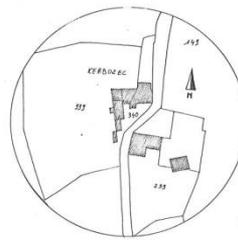




kerbozec ferme

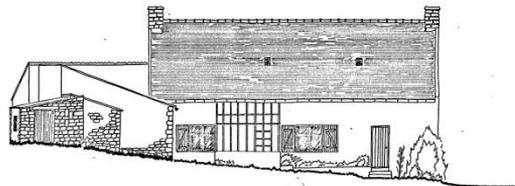
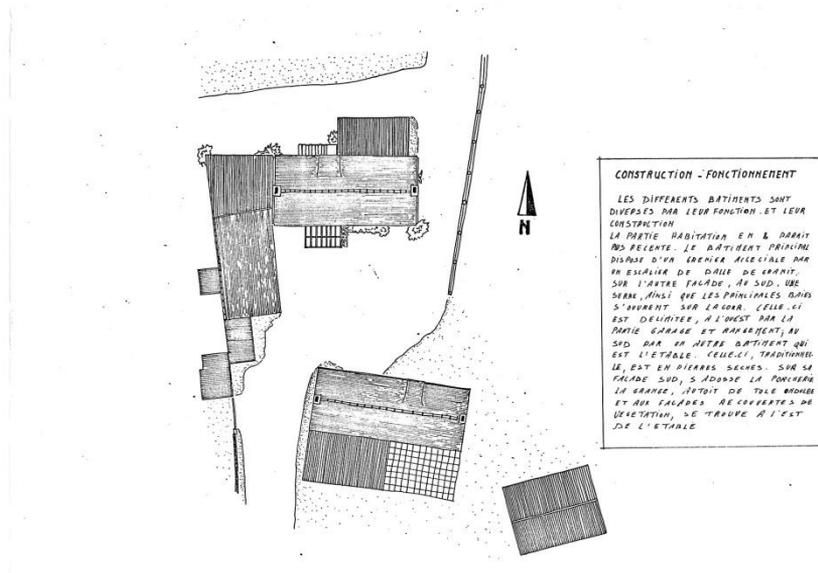


~ ILE AUX MOINES ~

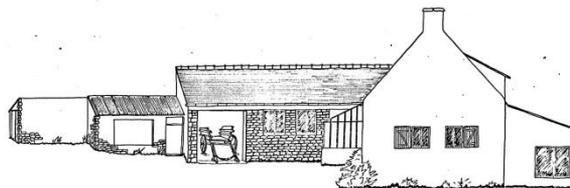


SITUATION - ACCES

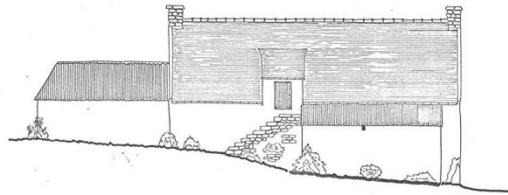
LA FERME DE KERBOZEC SE SITUE DANS LA PARTIE SUD DE L'ILE, VERS LA POINTE DE PEN-HAP. GEOGRAPHIQUEMENT A L'OPPOSE DU QUAI, IL PARD ENHAUTE L'AXE NORD-SUD POUR ACCEDER A CELLE-CI. CETTE FERME, COMPOSEE DE TROIS CORPS DE BATIMENTS ET D'UNE ERABEE, SEMBLE ISOLEE. CETTE ENSEMBLE ENToure UNE COUR QUI S'OUVRE SUR L'EST. CETTE FERME EST ACTUELLEMENT TROUVEE.



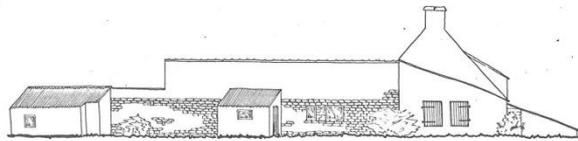
FACADE SUD



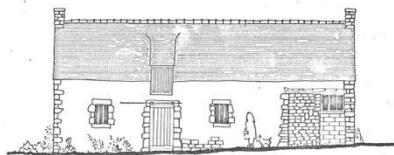
FACADE EST



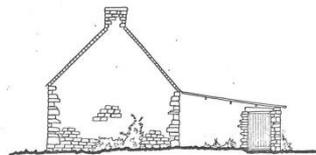
FACADE NORD



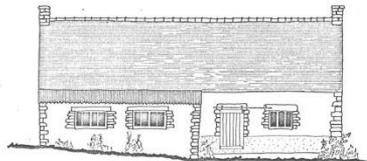
FACADE OUEST



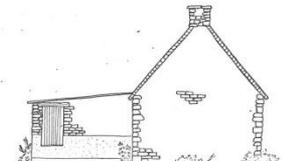
FACADE NORD



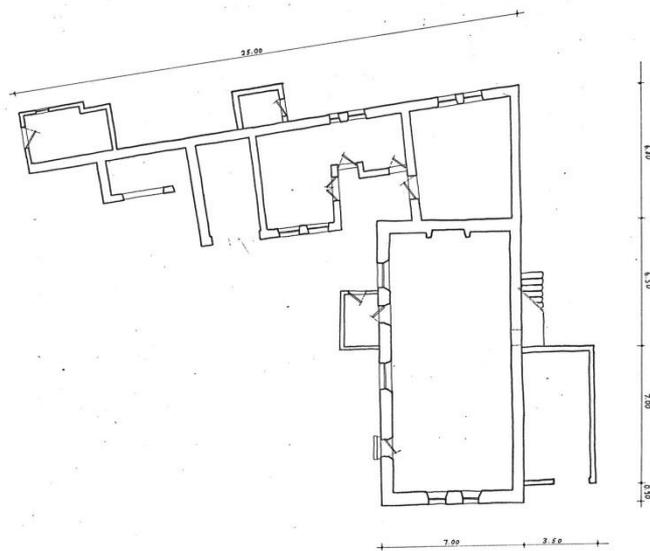
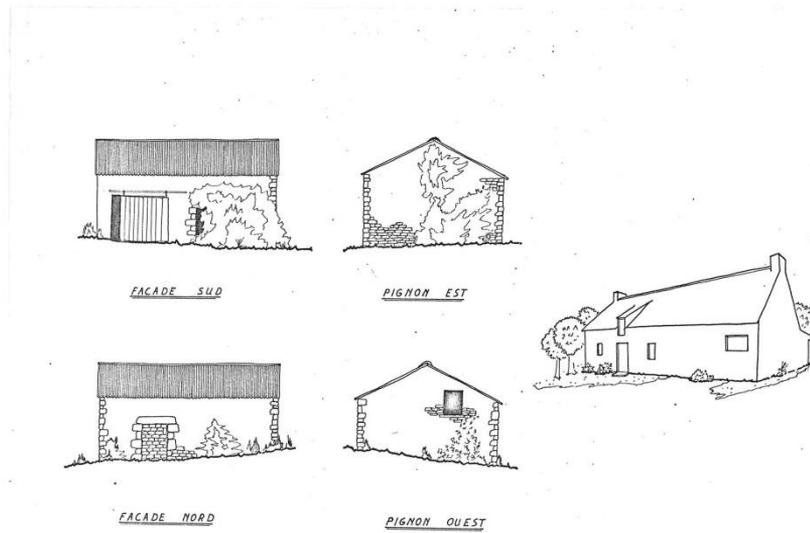
PIGNON OUEST

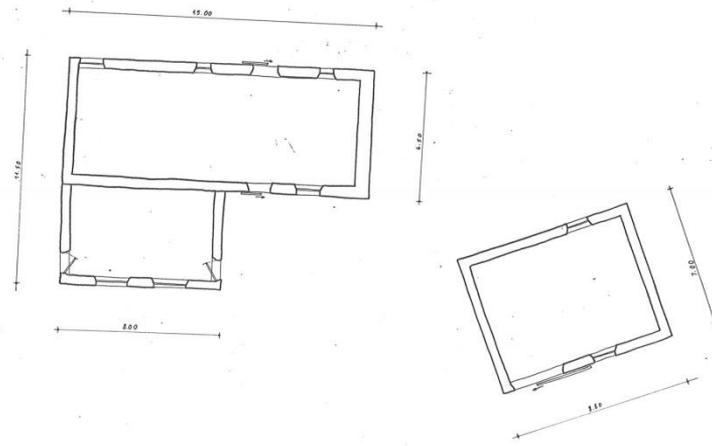


FACADE SUD



PIGNON EST





## ANNEXE 4 – LINEAIRES COMMERCIAUX DONT LE CHANGEMENT DE DESTINATION EST INTERDIT



## ANNEXE 5 – LISTE DES ESPECES INVASIVES DECONSEILLEES VOIRE INTERDITES (Conservatoire botanique national de BREST)

### Espèces invasives avérées :

#### Espèces installées :

##### Plantes portant atteinte à la biodiversité avec impacts économiques majeurs (IA1i ou IA13) :

*Egeria densa* Planch.  
*Ludwigia peploides* (Kunth) P.H.Raven  
*Ludwigia uruguayensis* (Cambess.) H.Hara  
*Myriophyllum aquaticum* (Vell.) Verdc.

##### Plantes portant atteinte à la biodiversité (IA1i) :

*Baccharis halimifolia* L.  
*Bidens frondosa* L.  
*Carpobrotus acinaciformis* / *edulis*  
*Cortaderia selloana* (Schult. & Schult.f.) Asch. & Graebn.  
*Crassula helmsii* (Kirk) Cockayne  
*Lagarosiphon major* (Ridl.) Moss  
*Polygonum polystachyum* C.F.W.Meissn.  
*Prunus laurocerasus* L.  
*Reynoutria japonica* Houtt.  
*Reynoutria sachalinensis* / *x bohemica*  
*Rhododendron ponticum* L.  
*Senecio cineraria* DC<sup>8</sup>.  
*Spartina alterniflora* Loisel.

#### Espèces émergentes (IAle) :

*Allium triquetrum* L.  
*Impatiens glandulifera* Royle  
*Paspalum distichum* L.

### Espèces invasives potentielles :

##### Invasive absente du territoire mais présente dans un département limitrophe (IP1) :

*Cuscuta australis* R. Br.

##### Invasives uniquement en milieu fortement anthropisé, mais dont l'invasivité en milieu naturel est connue ailleurs dans le monde (IP2) :

*Ailanthus altissima* (Mill.) Swingle  
*Buddleja davidii* Franch.  
*Robinia pseudoacacia* L.

**Plante causant des problèmes à la santé humaine, ayant tendance à montrer un caractère envahissant (IP3) :***Ambrosia artemisiifolia* L.**Plantes encore accidentelles, ayant tendance à envahir les milieux naturels (IP4) :***Cotoneaster horizontalis* Decne.*Cotoneaster simonsii* Baker*Hydrocotyle ranunculoides* L.f.*Lindernia dubia* (L.) Pennell**Plantes naturalisées ou en voie de naturalisation, ayant tendance à envahir les milieux naturels (IP5) :***Anthemis maritima* L.*Azolla filiculoides* Lam.*Claytonia perfoliata* Donn ex Willd.*Cotula coronopifolia* L.*Elodea nuttallii* (Planch.) H.St.John*Impatiens balfourii* Hook.f.*Impatiens parviflora* DC.*Laurus nobilis* L.*Lemna minuta* Kunth*Lemna turionifera* Landolt*Petasites fragrans* (Vill.) C.Presl*Petasites hybridus* (L.) P.Gaerth., B.Mey. & Scherb. subsp. *hybridus**Senecio inaequidens* DC.**Espèces à surveiller :****Plante exogène causant des problèmes à la santé humaine, connue comme invasive sous des climats proches, mais n'ayant pas encore montré dans la région de caractère invasif (AS1) :***Heracleum mantegazzianum* Sommier & Levier**Plantes invasives avérées uniquement en milieu fortement influencé par l'homme et dont le caractère envahissant (avec impact sur la biodiversité) n'est pas connu ailleurs dans le monde en milieu naturel (AS2) :***Bromus willdenowii* Kunth*Conyza floribunda* Kunth**Plantes n'étant pas considérées comme invasives dans la région, mais connues comme telles dans des régions à climat proche (AS5) :***Acer negundo* L.*Amaranthus albus* L.*Amaranthus deflexus* L.*Amaranthus hybridus* L.*Amaranthus retroflexus* L.*Artemisia verlotiorum* Lamotte*Aster lanceolatus* Willd.*Aster novi-belgii* L.*Aster squamatus* (Spreng.) Hieron.*Aster x salignus* Willd.*Berteroa incana* (L.) DC.*Bidens connata* Muhl. ex Willd.*Chenopodium ambrosioides* L.*Conyza bonariensis* (L.) Cronquist

*Coronopus didymus* (L.) Sm.  
*Crepis sancta* (L.) Bornm.  
*Cyperus eragrostis* Lam.  
*Cyperus esculentus* L.  
*Datura stramonium* L. subsp. *stramonium*  
*Eichhornia crassipes* (Mart.) Solms  
*Elaeagnus angustifolia* L.  
*Eragrostis pectinacea* (Michx.) Nees  
*Erigeron annuus* (L.) Desf.  
*Galega officinalis* L.  
*Lycium barbarum* L.  
*Mahonia aquifolium* (Pursh) Nutt.  
*Matricaria discoidea* DC.  
     *canthus sinensis* Andersson  
*Oenothera biennis* L.  
*Oenothera erythrosepala* Borbás  
*Paspalum dilatatum* Poir.  
*Phytolacca americana* L.  
*Pistia stratiotes* L.  
*Rhus typhina* L.  
*Rosa rugosa* Thunb.  
*Solidago canadensis* L.  
*Solidago gigantea* Aiton  
*Sorghum halepense* (L.) Pers.  
*Sporobolus indicus* (L.) R.Br.  
*Symphoricarpos albus* (L.) S.F.Blake  
*Tetragonia tetragonoides* (Pall.) Kuntze

**Plantes montrant une tendance à développer un caractère envahissant, mais uniquement en milieu fortement anthropisé, et dont l'invasivité en milieu naturel est connue ailleurs dans le monde (AS6):**

*Berberis darwinii* Hook.  
*Conyza canadensis* (L.) Cronquist  
*Conyza sumatrensis* (Retz.) E.Walker  
*Crocosmia x crocosmiiflora* (Lemoine) N.E.Br.  
*Epilobium adenocaulon* Hausskn.  
*Galinsoga parviflora* Cav.  
*Galinsoga quadriradiata* Ruiz & Pav.  
*Lathyrus latifolius* L.  
*Leycesteria formosa* Wall.  
*Lonicera japonica* Thunb. ex Murray  
*Panicum dichotomiflorum* Michx.  
*Parthenocissus quinquefolia* (L.) Planch.  
*Setaria faberi* F.Herm.  
*Symphytum bulbosum* K.F.Schimp.

**Plantes n'étant plus considérées comme invasives (intégrées à la flore locale sans dommages aux communautés végétales indigènes) (AS4) :**

*Elodea canadensis* Michx.  
*Juncus tenuis* Willd.